

# Protéger l'avis des experts dans la sphère publique: promouvoir la sécurité et une meilleure communication

*Février 2022*



*Une note de breffage de la SRC*

# Protéger l'avis des experts dans la sphère publique : promouvoir la sécurité et une meilleure communication

*Une note de breffage de la SRC*

## **Auteurs**

Julia M. Wright, MSRC	Dalhousie University
Wendy Hui Kyong Chun	Simon Fraser University
Amanda Clarke	Carleton University
Matthew Herder	Dalhousie University
Howard Ramos	Western University

## **Responsable de la surveillance du processus d'examen par les pairs**

Tania Bubela, MSRC	Simon Fraser University
--------------------	-------------------------

## **Pairs examinateurs**

Glen Jones	University of Toronto
Neil McLaughlin	McMaster University
Isabel Pedersen	Ontario Tech University

## **Forme suggérée pour les citations de cette note de breffage**

Wright, J.M., Chun, W.H.K., Clarke, A., Herder, M., Ramos, H. *Protéger l'avis des experts dans la sphère publique : promouvoir la sécurité et une meilleure communication*. Société royale du Canada. 2022

## **Image de couverture**

Anthony Magnani, *Unknown* (2021)

## **Reconnaissance territoriale**

Le siège social de la Société royale du Canada est situé à Ottawa, territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine.

**Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de la Société royale du Canada.**

## Contexte concernant la préparation de cette note de breffage

En avril 2020, le président de la Société royale du Canada a établi le Groupe de travail de la SRC sur la COVID-19. Le mandat de ce groupe de travail est de dégager des perspectives éclairées par les données probantes sur les grands enjeux sociétaux qui se posent au Canada relativement à sa réponse à la COVID-19 et à sa démarche subséquente de rétablissement.

Pour rapidement produire des notes de breffage, le groupe de travail a établi une série de sous-groupes de travail ayant comme objectif de soutenir les décideurs politiques en leur fournissant des données probantes pour éclairer leurs décisions.

### À propos des auteurs

*Wendy Hui Kyong Chun*, professeure, titulaire de la Chaire de recherche Canada 150 sur les nouveaux médias, School of Communication, Simon Fraser University

*Amanda Clarke*, professeure agrégée, School of Public Policy and Administration, Carleton University

*Matthew Herder*, professeur agrégé, Département de pharmacologie, Faculté de médecine; directeur, Health Law Institute, Schulich School of Law, Dalhousie University

*Howard Ramos*, professeur, Département de sociologie, Western University

*Julia M. Wright (présidente)*, professeure, titulaire de la chaire George Munro en littérature anglaise et rhétorique; professeure de recherche universitaire, Département d'études anglaises, Dalhousie University

### Note des auteurs

Les auteurs remercient le Groupe de travail de la SRC sur la COVID-19 et le personnel de la SRC pour leur soutien inestimable. Ils remercient également les pairs examinateurs pour leur contribution essentielle à la révision rigoureuse de ce document.

## **Abréviations utilisées**

ANDC	Autochtone, noir et de couleur
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
CCRC	Comité de coordination de la recherche au Canada
CSA	Conseiller scientifique en chef (Canada)
EDI	Équité, diversité et inclusion
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
PSCMP	Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Trois organismes	IRSC, CRSNG et CRSH

## **Principaux termes**

*Médecin universitaire* : professeur d'université menant des recherches en médecine, qui est également un médecin qualifié.

*Désinformation* : information erronée diffusée dans le but de tromper ou de manipuler

« *Doxxing* » : divulgation publique de renseignements privés, notamment de coordonnées personnelles et de renseignements sur des lieux

*Mobilisation des connaissances* : communication de la recherche universitaire à des publics universitaires et surtout non universitaires

*Transfert des connaissances* : plus ou moins synonyme de mobilisation des connaissances, mais plus axé sur l'utilisation de la recherche universitaire par des praticiens et/ou des organisations privées

*Mésinformation* : information erronée diffusée sans intention apparente de tromper ou de manipuler

*En libre accès* : publication de recherche disponible gratuitement en ligne (à la différence d'un document imprimé disponible dans une bibliothèque ou d'un document numérique dont l'accès est payant)

*Examen par les pairs* : pratique consistant à soumettre un article de recherche à l'évaluation indépendante d'un comité de lecteurs experts pour faire en sorte que la version publiée de la recherche répondra à des normes rigoureuses en matière d'exactitude, d'analyse et de données probantes

*Médias sociaux* : plateformes en ligne, notamment Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, TikTok, Pinterest et SnapChat, dont le contenu peut être librement diffusé » ainsi que « liké », ou repartagé avec d'autres abonnés ou membres d'un groupe en réseau

# Table des matières

<b>Sommaire exécutif</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
Définition du problème : atteintes portées aux faits, atteintes portées au corps enseignant .....	10
Les chercheurs et le contexte plus large.....	12
<b>1. Intervenir publiquement dans un contexte numérique : utilité et pièges</b> .....	<b>14</b>
1.1 En quoi consiste l'intervention publique et qu'elle est son utilité? .....	14
1.2 Intervenir publiquement soulève des défis dans le contexte de l'ère numérique .....	16
<b>2. Quelles conditions permettraient de soutenir une intervention publique robuste et sécuritaire des chercheurs?</b> .....	<b>17</b>
<b>3. Politiques proposées</b> .....	<b>21</b>
3.1 Organismes de financement.....	21
3.2 Interventions fédérales.....	24
3.3 Le secteur postsecondaire.....	26
<b>Références</b> .....	<b>32</b>

## Sommaire exécutif

La COVID-19 a mis en évidence la mesure dans laquelle les chercheurs qui font partager au public leur expertise et les résultats de leurs recherches sont victimes de harcèlement et de menaces personnelles. L'intimidation des experts a récemment attiré l'attention des médias, mais il s'agit d'un problème qui mine déjà un certain temps déjà la sécurité, le bien-être et le travail de ceux qui produisent du savoir. Cette intimidation pose un risque certain non seulement pour les chercheurs, mais aussi pour le public, si les menaces d'intimidation en viennent à empêcher les chercheurs de faire partager leur savoir et leur expertise. Le principal objectif de la présente note de breffage est d'évaluer le contexte actuel et de formuler des recommandations qui contribueront à ce que les chercheurs et le public puissent échanger les uns avec les autres de manière plus sécuritaire et efficace.

La transparence, la reddition de comptes, la communication ouverte et les débats sont essentiels à la démocratie. Les attaques orchestrées contre les chercheurs, qui visent à les réduire au silence ou à les discréditer, menacent non seulement les chercheurs eux-mêmes, mais aussi la confiance du public dans la recherche fondée sur des données probantes. Ces attaques risquent également de nuire au débat public, de miner la qualité des discussions sur les politiques publiques et de compromettre l'action publique si l'environnement devient tellement hostile que les experts ne peuvent plus communiquer publiquement ou ouvertement les résultats de leurs recherches.

Pourquoi les chercheurs ne se tiennent-ils pas à l'écart de l'arène publique, ne publiant leurs travaux que dans des ouvrages et des revues d'érudition? À divers degrés, la réponse est la suivante : interagir avec le public constitue une partie essentielle du travail des universitaires et contribue de manière importante au maintien d'une société dynamique et ouverte. Les universités reconnaissent depuis longtemps le travail effectué à l'extérieur de leurs murs par les chercheurs et qui sert l'intérêt public, notamment la participation à des comités gouvernementaux, l'élaboration de politiques publiques, la prestation de conseils spécialisés, le travail en partenariat avec l'industrie, etc. Ces dernières années, la portée de l'intervention des universitaires auprès du public s'est élargie, principalement grâce aux technologies en ligne, qui facilitent une diffusion plus large, rapide et économique de leurs recherches. Les conseils de recherche, éditeurs et établissements d'enseignement postsecondaire appuient activement cette diffusion plus large des données probantes et des conseils des chercheurs universitaires, qu'ils considèrent comme un avantage pour les Canadiens et une contribution à la démocratie et à un débat public vigoureux.

En même temps, les avantages institutionnels et publics de la reconnaissance et du financement de ces activités s'inscrivent dans le contexte d'un niveau de risque croissant et inégal pour les chercheurs individuels, en particulier pour les femmes et les chercheurs ANDC (noirs, autochtones et de couleur). Les chercheurs de ces groupes sont plus agressivement ciblés et les travaux portant sur des enjeux brûlants ou très vivement débattus sont souvent les plus susceptibles d'être la cible d'attaques, par exemple les recherches sur le racisme, le genre, les changements climatiques et les vaccins – et à peu près sur tout ce qui a trait à la COVID-19. Même si bon nombre de ces enjeux ne suscitent pas autant la polémique au Canada qu'aux États-Unis, les chercheurs établis au Canada sont néanmoins attaqués pour avoir diffusé des données probantes qui vont à l'encontre de certaines positions ou croyances politiques, et pas seulement par des personnes vivant au Canada. Cette situation est liée à des changements culturels plus importants – notamment l'importance croissante des interactions en ligne, la méfiance grandissante des gens à l'égard des institutions publiques, la rhétorique plus incendiaire employée au sein de divers

cercles de la sphère publique – qui sont abordés dans un nombre croissant d'études qui ont éclairé la présente note de breffage, mais qui n'en constituent pas l'objet.

Après avoir examiné le contexte actuel et les études sur le harcèlement et les menaces à l'encontre des chercheurs, cette note de breffage se penche sur les politiques et les mesures qui pourraient être mises en œuvre à court terme : recueillir des informations sur le problème (recommandations 2 et 3), mieux encadrer les communications publiques sur la recherche (recommandations 1, 4, 5 et 6) et veiller à ce que les chercheurs menacés aient facilement accès à des mécanismes de soutien (recommandation 7). Les facteurs qui sous-tendent le harcèlement et l'intimidation des chercheurs sont complexes, largement répandus et de portée mondiale. Néanmoins, nous pouvons en faire davantage pour que le public canadien profite pleinement du travail des chercheurs canadiens ainsi que pour préserver la sécurité et la sûreté de ces derniers. Considérant le rôle clé que joue le gouvernement fédéral dans le financement de la recherche, d'une part, et la diversité des environnements de recherche et d'enseignement postsecondaire qui existent dans les provinces, d'autre part, nous nous concentrerons sur la capacité du gouvernement fédéral et des établissements à résoudre ces problèmes. Toutefois, les provinces, les médias, les entreprises de médias sociaux et d'autres groupes associés à la recherche doivent également tenir compte des dangers et des avantages associés à l'environnement actuel et devraient contribuer à l'améliorer.

Notre mandat est axé sur les chercheurs, mais nous sommes bien conscients que ces comportements nuisent également aux journalistes, aux membres de la classe politique, aux communicateurs en santé publique et à bien d'autres personnes qui sont davantage exposés au regard du public que les chercheurs. La troisième recommandation, en particulier, a pour but de contribuer à résoudre ce problème plus large, et nous espérons que les autres recommandations soutiendront également l'adoption de meilleures politiques dans d'autres secteurs.

## **Recommandations**

### ***Organismes de financement***

1. Que les trois organismes subventionnaires fédéraux (les IRSC, le CRSH et le CRSNG) mettent sur pied un groupe de travail multidisciplinaire représentant la diversité du secteur de la recherche au Canada et composé de spécialistes de domaines directement pertinents (comme les médias sociaux, la communication scientifique et l'éthique) afin d'élaborer un cadre plus solide, concret et nuancé pour la mobilisation des connaissances. La sécurité doit être considérée non seulement comme une préoccupation générale, mais aussi en tenant compte des données probantes qui démontrent que les menaces peuvent être considérablement influencées par la misogynie, la suprématie blanche et d'autres formes de haine ciblée.

### ***Gouvernement fédéral***

2. Que Statistique Canada mette en œuvre des campagnes de suivi et élargisse l'Enquête sur le corps professoral et les chercheurs du niveau postsecondaire afin de recueillir des données sur le harcèlement, l'intimidation et les autres menaces qui proviennent de l'extérieur des établissements des chercheurs.

3. Que le gouvernement fédéral entame, en collaboration avec le Comité de coordination de la recherche au Canada et d'autres organismes pertinents, des discussions sur une approche

coordonnée à l'échelle nationale destinée à soutenir la collecte de renseignements sur les menaces et le harcèlement en ligne dans tous les secteurs.

4. Que le gouvernement fédéral explore la possibilité de créer une structure permettant de faciliter l'accès rapide à l'expertise fondée sur la recherche afin d'appuyer le processus décisionnel du gouvernement au regard des situations qui évoluent rapidement. Les éléments clés d'une telle structure devraient inclure la multidisciplinarité, la transparence, la reddition de comptes, l'examen par les pairs et de solides communications publiques, ainsi qu'un financement stable garantissant son indépendance.

### **Le secteur postsecondaire**

5. Que le Comité de coordination de la recherche du Canada dirige une collaboration regroupant Universités Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le conseiller scientifique en chef, ainsi que des experts en communication, afin d'élaborer des modules de formation sur les médias à l'intention du personnel de recherche, des administrateurs de la recherche et des chercheurs de toutes les disciplines ayant pour but de favoriser la sécurité et l'efficacité des activités de mobilisation des connaissances. Ces modules devraient être mis gratuitement à la disposition de tous les établissements postsecondaires canadiens et des mécanismes devraient être mis en place pour assurer leur mise à jour régulière.

6. Que tous les établissements postsecondaires disposent d'une page Web facilement accessible pour assurer la transparence et la reddition de comptes, afin d'informer le public sur les mécanismes normalisés de contrôle de la qualité de la recherche et de l'enseignement universitaires.

7. Que tous les établissements postsecondaires se dotent d'une politique et d'un plan d'action facilement accessibles pour soutenir les chercheurs qui font l'objet d'un degré substantiel de harcèlement, de menaces ou d'intimidation en raison de leurs travaux de recherche ou de leurs interactions avec le public. Cette politique devrait s'appliquer à tous les membres du corps professoral, aux boursiers postdoctoraux, aux étudiants diplômés et aux autres chercheurs.

## Introduction

La COVID-19 a mis en évidence la mesure dans laquelle les chercheurs qui font partager au public leur expertise et les résultats de leurs recherches sont victimes de harcèlement et de menaces personnelles. L'intimidation des experts a récemment attiré l'attention des médias, mais il s'agit d'un problème qui mine déjà un certain temps déjà la sécurité, le bien-être et le travail de ceux qui produisent du savoir. Cette intimidation pose un risque certain non seulement pour les chercheurs, mais aussi pour le public, si les menaces d'intimidation en viennent à empêcher les chercheurs de faire partager leur savoir et leur expertise. Le principal objectif de la présente note de breffage est de formuler des recommandations qui contribueront à ce que les chercheurs et le public puissent échanger les uns avec les autres de manière plus sécuritaire et efficace.

La transparence, la reddition de comptes, la communication ouverte et les débats sont essentiels à la démocratie. Les attaques orchestrées contre les chercheurs, qui visent à les réduire au silence ou à les discréditer, menacent non seulement les chercheurs eux-mêmes, mais aussi la confiance du public dans la recherche fondée sur des données probantes. Elles risquent également de nuire au débat public, de miner la qualité des discussions sur les politiques publiques et de compromettre l'action publique si l'environnement devient si hostile que les experts ne peuvent plus communiquer publiquement ou ouvertement les résultats de leurs recherches.

La note de breffage de la SRC intitulée *Faisons mieux les choses : représentation publique de la science sur la COVID-19* (Bubela et al., 2020), propose un certain nombre de pistes pour améliorer l'information scientifique, que nous pouvons regrouper sous quelques grandes rubriques : l'examen rigoureux par les pairs est un moyen essentiel de garantir la qualité de l'information dans les publications universitaires; la communication publique des résultats de la recherche, que ce soit par les chercheurs, les journalistes ou d'autres, doit être soigneusement mise en contexte pour indiquer si elle a été examinée par des pairs et pour souligner les limites d'une étude, par exemple, comme la petite taille de l'échantillon ou les éléments qui n'ont pas pu être évalués; et les chercheurs doivent surveiller la façon dont les médias reprennent leurs travaux et intervenir s'ils sont représentés de manière inexacte.

Notre note de breffage s'appuie sur ces travaux, mais elle prend en compte un éventail plus large de disciplines et se concentre plus étroitement sur la position des chercheurs, notamment par rapport à leur environnement de travail et à la sphère publique. Comme l'a déjà souligné la note de breffage de la SRC sur l'enseignement supérieur, « [la] liberté académique est essentielle au plein exercice de la capacité de chaque chercheur d'effectuer des recherches, d'explorer et d'évaluer, y compris en participant à des examens de pairs et à la supervision d'activités d'érudition, que ce soit au sein de sociétés savantes, d'établissements postsecondaires ou du gouvernement. Cette liberté vient avec la responsabilité de faire preuve de rigueur et d'intervenir dans les débats collégiaux. Les débats vigoureux font autant partie du monde de l'éducation supérieure et de la recherche que de celui des institutions démocratiques » (Brennan et al., 2021, p. 7). De plus, « [la liberté académique] est également, dans certains cas extrêmes (on pourrait parler dans d'autres contextes de protection des dénonciateurs), essentielle à la confiance accordée par le public aux institutions publiques » (Brennan et al., 2021, p. 35). La liberté académique est donc essentielle, en partie parce qu'elle favorise un débat ouvert et la surveillance, croisant nécessairement des tribunes qui seront publiques à divers degrés, qu'il s'agisse d'une réunion d'une assemblée d'une université ou d'un débat entre experts dans le cadre d'un webinaire ou sur les médias sociaux.

Interagir avec le public constitue également une partie essentielle du travail des universitaires et contribue de manière importante au maintien d'une société dynamique et ouverte. Les universités reconnaissent depuis longtemps le travail effectué à l'extérieur de leurs murs par les chercheurs et qui sert l'intérêt public, notamment la participation à des comités gouvernementaux, l'élaboration de politiques publiques, la prestation de conseils spécialisés, le travail en partenariat avec l'industrie, etc. Ces dernières années, la portée de l'intervention des universitaires auprès du public s'est élargie, principalement grâce aux technologies en ligne, qui facilitent une diffusion plus large, rapide et économique de leurs recherches. Cette diffusion plus large de la recherche est activement encouragée par les conseils de recherche, les éditeurs et les établissements postsecondaires.

Les avantages pour les établissements et le public de la reconnaissance et du financement de ces activités s'accompagnent toutefois d'un niveau de risque croissant et inégal pour les chercheurs individuels. Les femmes et les chercheurs ANDC peuvent être plus particulièrement ciblés, et ce, dans un langage haineux, tandis que les travaux sur des enjeux brûlants ou très vivement débattus sont souvent les plus susceptibles de susciter des attaques, par exemple les recherches sur le racisme, le genre, les changements climatiques et les vaccins – et à peu près sur tout ce qui a trait à la COVID-19.

L'intimidation des chercheurs est, bien sûr, corrélée à des changements culturels plus importants qui sont largement étudiés par les chercheurs du monde entier et débattus sur les tribunes publiques, entre autres l'importance croissante des interactions en ligne, la méfiance croissante à l'égard des institutions publiques, une rhétorique plus incendiaire au sein de divers cercles de la sphère publique, des changements importants survenus dans les médias d'information (du cycle d'information de 24 heures sur 24 aux formats numériques, y compris le *streaming* et les articles suivis de tribunes libres de commentaires), et l'impact des médias sociaux sur la socialisation, la politique et l'identité. Ces changements se sont accompagnés d'un large éventail de discours discriminatoires exprimés à l'encontre de diverses sexualités et identités de genre, ainsi que de types de corps (de la discrimination fondée sur la capacité physique à l'anti-obésité), de couleurs de peau, d'ethnies, de croyances et de nationalités, de même que de dossiers politiques brûlants particuliers, qu'il s'agisse de conflits en cours dans le monde, des changements climatiques, des élections ou de ce qui est enseigné aux enfants dans les écoles. Plusieurs de ces sujets brûlants perdurent, tandis que d'autres apparaissent et disparaissent rapidement. Cependant, notre rapport porte plus précisément sur les mesures pratiques qui pourraient être mises en œuvre pour évaluer et contrer l'intimidation dont font l'objet les chercheurs basés au Canada.

Ces attaques nous rappellent que les universitaires ne sont pas seulement des acteurs qui mènent des recherches et les résument à l'intention du public. Ils peuvent également être le visage public de cette recherche, dans un domaine complexe où les débats éclairés par des données probantes sur certains enjeux peuvent rapidement devenir des aimants pour les attaques personnelles axées sur l'identité, le statut et les relations d'un chercheur, y compris sur ses liens réels ou imaginaires avec une entreprise, un gouvernement ou un parti politique. Ces attaques ont essentiellement pour objectif de discréditer la recherche en présentant le chercheur non pas comme un expert qui s'efforce d'être exhaustif et objectif, mais comme une personne partielle, définie uniquement par son allégeance à un groupe. Ces tactiques déplacent l'objet du débat du message vers le messenger et visent non seulement à discréditer les chercheurs individuels, mais aussi à détourner

l'attention de l'enjeu – c'est un bruit qui noie le son des données probantes et qui étouffe toute possibilité d'un débat véritable.

Dans cette note de breffage, nous nous concentrons sur les moyens qui pourraient être pris pour soutenir les chercheurs lorsqu'ils participent à des discussions publiques sur les différentes plateformes médiatiques dont nous disposons aujourd'hui, qu'il s'agisse des publications en libre accès, des articles d'opinion, des médias sociaux, des médias d'information et de leurs tribunes de commentaires, des balados, ou de discussions tenues dans le cadre de fonctions publiques, par exemple en tant que membres de comités ou de groupes d'experts. Lorsque nous employons le terme « chercheurs », nous désignons non seulement les professeurs à temps plein, mais aussi les professeurs à temps partiel, les boursiers postdoctoraux, les étudiants diplômés et les autres chercheurs qui, en raison de rôle qu'ils jouent dans des établissements publics, travaillent dans des environnements qui accordent une grande valeur aux efforts visant à informer le public et à contribuer au débat public. Le personnel des communications des établissements d'enseignement supérieur a souvent un rôle essentiel à jouer dans la transmission des connaissances, mais il est également responsable de la promotion d'un établissement en particulier – de ses chercheurs, de ses programmes universitaires et de ses réussites en matière de financement. Pour favoriser une communication crédible et de qualité de la recherche, ce travail doit être effectué sous la direction de chercheurs dont les obligations professionnelles sont axées sur l'exactitude, la transparence et l'exhaustivité.

### ***Définition du problème : atteintes portées aux faits, atteintes portées au corps enseignant***

De nombreuses études ont été publiées sur la violence en ligne et ses conséquences dans le monde réel. Gelms (2021) fournit un aperçu utile de la « recherche sur le harcèlement en ligne » et, comme Ferber (2018), relate également sa propre expérience et celle d'autres personnes. Grimes, Brennan et O'Connor proposent une taxonomie (2020) pour tenter de trier les différents types d'attaques suscitent des préoccupations. Ces types comprennent notamment les plaintes malveillantes, l'intimidation, les menaces de violence physique et les menaces de mort, lesquelles peuvent également s'étendre aux membres de la famille de la personne principalement visée (Ferber, 2018, p. 309).

Les préoccupations relatives au harcèlement et à la sécurité des chercheurs se sont accrues au cours de la pandémie de COVID-19, en particulier après le « passage à l'enseignement en ligne » (Hango, 2021, p. 2-3). Les dirigeants ANDC et des femmes dirigeantes ont subi davantage d'actes de racisme, de sexisme et d'autres formes de harcèlement (Calasanti et Gerrits, 2021). « La violence et les attaques facilitées par la technologie se sont multipliées en partie dans la foulée des efforts visant à réduire au silence les « revendications antiracistes », qui se sont mobilisés en ligne avec une grande efficacité (Bailey, Flynn et Henry, 2021). Nous devons être conscients de la mesure dans laquelle l'intimidation et la désinformation liées à la COVID-19 s'appuient sur des discours bien établis sur la haine et l'inégalité (voir, par exemple, Gelms, 2021, p. 3, pour une synthèse de certaines études sur cette question). Le problème de l'intimidation à grande échelle liée à l'expertise sur les questions d'équité est antérieur à la pandémie et remonte au moins aussi loin qu'au « Gamergate » (2014), où des femmes joueuses en ligne, développeuses de jeux, critiques des médias et chercheuses ont été ciblées dans le cadre de ce que l'on peut considérer comme « une normalisation de l'idéologie et des tactiques de l'extrême droite » (Massanari, 2018, p. 2).

Le désir des Canadiens de comprendre la pandémie et ses conséquences offre une excellente occasion de faire progresser les connaissances sur une série de questions pressantes d'intérêt public, mais il est difficile pour quiconque de s'y retrouver à travers les flux massifs et multimédias de contenus – qui vont des conversations en personne aux médias sociaux, des blogues aux médias d'information traditionnels, des communiqués de presse sur des études évaluées par les pairs aux campagnes de promotion soigneusement orchestrées pour vanter les avantages de médicaments bidons. Cet environnement implique également que, quelle que soit le degré de prudence dont font preuve les chercheurs, il restera toujours difficile d'assurer une utilisation et une communication sélectives de l'information, en particulier lorsque le sujet est embrouillé par des campagnes de désinformation dont les assauts contre l'information s'appuient sur des pratiques de violence verbale et des menaces dirigées individuellement à l'endroit des chercheurs et experts individuels ou d'autres personnes considérées comme des autorités sur la question, ainsi que sur leur discrédit.

Sur les médias sociaux en particulier, ceux qui tentent de discréditer les chercheurs peuvent prétendre que ces derniers ne sont pas neutres, mais qu'ils sont au contraire tendancieux, ou les porte-parole d'une industrie ou d'un objectif politique plus vaste – une tactique qui a toujours été employée dans les campagnes de désinformation (Ceccarelli, 2011; Nazar et Pieters, 2021). Ce type de tactique peut se passer de nuances aussi bien que de faits. Des médecins universitaires, par exemple, ont été accusés d'être « dans la poche des grandes entreprises pharmaceutiques », simplement pour avoir appuyé la campagne de vaccination. Le fait d'appuyer une mesure de santé publique largement acceptée diffère substantiellement de celui de réaliser et de publier des recherches qui valident l'innocuité et/ou l'efficacité d'une intervention biopharmaceutique. Il a maintes fois été démontré que les conflits d'intérêts financiers (par opposition aux conflits d'intérêts intellectuels) influencent de manière substantielle la recherche biomédicale (Bekelman et Gross, 2003; Bero et Grundy, 2016). Mais les recherches biopharmaceutiques ne sont toutes pas financées par l'industrie pharmaceutique et, même lorsqu'elles le sont, la divulgation de la source de financement – en même temps que des données de recherche utilisées – peut nous conduire à nous demander si la source de financement a en fait compromis la conception de la recherche ou si les chercheurs ont adopté d'autres mesures pour préserver l'intégrité de leurs résultats (McCoy et Emanuel, 2017; Bero, 2017). L'accusation « dans la poche des grandes entreprises pharmaceutiques » ne peut pas être complètement balayée sous le tapis, car de véritables problèmes se posent et doivent être résolus dans le secteur de la recherche médicale pour garantir l'indépendance et la qualité de la recherche. Cela vaut aussi pour d'autres domaines : par exemple, les acteurs des secteurs de l'ingénierie et des affaires peuvent parfois entretenir des liens trop étroits avec les grands groupes pétroliers. Mais lorsque l'accusation ne concerne aucunement les particularités de la recherche financée et qu'elle n'est portée que parce que le chercheur travaille dans un domaine connexe, elle constitue au mieux une distraction par rapport aux véritables questions.

En plus des attaques qui visent à discréditer l'intégrité des chercheurs individuels, les campagnes de désinformation minent également la confiance à l'égard des connaissances de même que l'intégrité du débat public. Plus précisément, elles peuvent empêcher un débat plus approfondi sur les forces et les faiblesses de la recherche, et assimiler à tort des informations parfaitement conformes au consensus établi au sein de la communauté universitaire à des travaux falsifiés ou autrement défectueux. Les lecteurs peuvent, avec les meilleures intentions du monde, amplifier des informations erronées simplement en les communiquant de nouveau, et peuvent ne pas être

conscients des algorithmes en arrière-plan qui poussent des informations erronées dans leurs flux de médias sociaux ou de la manière dont les modèles commerciaux de l'environnement en ligne amplifient les discours extrémistes et la désinformation (Bartow, 2009; Ryan et al., 2020). La recherche peut également être attaquée à travers des conflits universitaires tout à fait factices : les chercheurs dans le domaine du réchauffement climatique, par exemple, ont été régulièrement attaqués à l'aide d'un filtrage manipulateur des données ou par des chercheurs dont l'expertise se situe bien en dehors de ce domaine. Il s'agit d'une stratégie rhétorique courante, qui fonctionne comme un leurre : on mélange des points de vue bien établis avec des points de vue marginaux, comme s'ils étaient tous également validés, puis on s'appuie sur la confusion ainsi générée pour promouvoir le point de vue marginal ou dénigrer le point de vue bien établi, ou les deux. En d'autres termes, qu'il soit déclaré ou implicite, le but de ce type de stratégie n'est pas de faire progresser la transparence et la reddition de comptes dans le secteur de la recherche, mais plutôt de perturber un débat public qui serait autrement sérieux et fondé sur des données probantes.

Ces perturbations peuvent parfois aller jusqu'à l'intimidation directe des chercheurs. Nous utilisons ici le terme « intimidation » pour désigner une activité qui peut raisonnablement être considérée comme une tentative de faire taire, de discréditer ou de nuire. Ce terme englobe ici toute une série de comportements dirigés contre des experts, qui vont de la violence verbale persistante aux accusations infondées d'irrégularités (conflit d'intérêts ou parti pris, par exemple), en passant par les pressions exercées sur un employeur pour qu'il prenne des mesures à l'encontre d'un chercheur, les poursuites-bâillons, le « doxxing » (diffusion de renseignements privés, tels que des adresses électroniques ou domiciliaires personnelles) et les menaces de violence ou d'autres préjudices.

### **Les chercheurs et le contexte plus large**

Le harcèlement et les menaces en ligne ne sont que trop fréquents. L'Union européenne, par exemple, a noté « l'émergence de la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (VFF) en tant que problème mondial croissant pouvant avoir des conséquences économiques et sociétales importantes » (EIGE, 2017; voir aussi, par exemple, Gelms, 2021; Sobieraj, 2020), et le Canada s'inscrit dans cette tendance générale (Burlock et Hudon, 2018). Pendant la pandémie de COVID-19, les activités en ligne des extrémistes de droite se sont accrues au Canada et la désinformation liée à la pandémie constitue une part importante de ces activités (Hart et al., 2021; Owen, 2020). Une nouvelle déclaration internationale, signée par le Canada, reconnaît les liens qui se sont intensifiés entre la haine et la désinformation pendant la pandémie (« Cross-Regional »; voir aussi Nations Unies, 2021). Cette « infodémie » a donné lieu à des attaques généralisées contre des médecins (Basky, 2021; AMC, 2021), des responsables de la santé publique (O'Dette, 2021), des journalistes (Association canadienne des journalistes, 2020; Canadaland, 2021), ainsi que des chercheurs en santé et des universitaires de domaines connexes (Bernstein, 2021; Makri, 2021; Petterson et Beaumont, 2021). Il s'agit d'un problème mondial auquel le Canada n'échappe pas (Nogrady, 2021) et la situation est devenue suffisamment grave pour qu'une nouvelle mesure législative soit proposée au Canada, le projet de loi C-3, pour criminaliser l'intimidation des travailleurs de la santé.

La suprématie de la race blanche, la misogynie, la mésinformation et les campagnes de désinformation, la polarisation politique et le harcèlement organisé contribuent tous à une culture de la haine et de la violence en ligne qui a des répercussions importantes sur la vie et l'emploi

des gens, comme l'ont souligné des chercheurs avant même la COVID-19 (voir, par exemple, Massanari, 2018; Ferber, 2018; AAUP, 2017). Des formes plus traditionnelles d'intimidation ont également toujours cours. Au Canada, cela comprend des attaques contre la crédibilité des experts lancées par des gouvernements et des médias (voir, par exemple, Jeffrey et Yousif, 2019; National Post, 2021; Franklin, 2021).

Ce qui rend le cas des chercheurs particulièrement problématique, pour ce qui nous concerne, c'est l'effet que ce harcèlement a sur la capacité du Canada à tenir un débat public vigoureux et fondé sur des données probantes. Les données indiquent que les chercheurs utilisent les mêmes méthodes que les autres Canadiens pour se prémunir contre l'intimidation, notamment « le resserrement des paramètres de sécurité, l'évitement de certaines plateformes de médias sociaux, la délégation de la lecture des commentaires à d'autres personnes, l'autocensure » (Veletsianos et al., 2018, p. 4698; voir AngusReid, 2016), ce qui a pour effet de limiter l'intervention publique des universitaires. Nous cherchons à cibler cette intimidation, non seulement parce qu'elle nuit à la qualité du débat public, mais aussi parce qu'il est de plus en plus manifeste qu'elle mine la sécurité, le bien-être et le travail de ceux qui génèrent des connaissances, font partager leur expertise et soutiennent le débat public.

Une étude récente sur le harcèlement de chercheurs universitaires a relevé que les deux « choses les plus susceptibles de déclencher un harcèlement en ligne » étaient les « activités d'enseignement » et un message sur les médias sociaux (Gosse et al., 2021, p. 271). En 2015, des auteurs messages publics ont menacé de violence armée les professeurs et les étudiantes en sociologie et en études féminines d'une université canadienne, et comprenaient même des instructions pour se procurer des armes à feu (Cornwell, 2015; Daro, 2015; National Post, 2015). Ces messages n'étaient pas sans rappeler l'assassinat de quatorze femmes commis à l'École Polytechnique en 1989. En fin de compte, la police a conclu qu'il n'y avait « aucune menace crédible », c'est-à-dire aucun projet réel de mettre ces menaces à exécution (Chiose, 2015). Mais de telles menaces causent quand même du tort – des cours ont été annulés, des vies ont été perturbées, l'administration de l'université et la police ont perdu du temps et des dissensions sont apparues au sein de la communauté sur la façon d'évaluer ces menaces et d'y réagir. Des personnes ont craint pour leur sécurité personnelle et le message de haine a été entendu haut et fort. Cet incident n'était pas isolé, mais s'inscrivait dans un cadre plus large de valeurs et de changements sociaux anti-femmes, d'anti-intellectualisme, de discours culturels et de pratiques extrémistes.

Dans les sections qui suivent, nous explorons les questions centrales liées à l'intimidation des chercheurs qui font partager leur expertise. Dans les deux premières sections, nous soulignons l'utilité de leur intervention publique, décrivons les types d'activités que cette intervention englobe et expliquons comment les caractéristiques des communications à l'ère numérique rendent les interventions des chercheurs potentiellement plus risquées. Dans la troisième section, nous formulons des recommandations à l'intention des trois principaux groupes responsables de la protection des conseils publics et des chercheurs qui y contribuent, et qui ont intérêt à le faire : les trois organismes subventionnaires fédéraux, le gouvernement fédéral et le secteur postsecondaire. En plus d'envisager des moyens de mieux soutenir les chercheurs qui œuvrent dans l'espace public afin qu'ils puissent le faire de manière plus sécuritaire et plus efficace, nous suggérons également des solutions pour les cas extrêmes où des chercheurs sont intimidés pour le travail qu'ils font dans cet espace public.

## 1. Intervenir publiquement dans un contexte numérique: utilité et pièges

« Le scientifique écologiste... a reçu une avalanche de plus de 1 300 tweets. Les critiques l'ont accusé d'être anti-Canadiens, d'être financé par l'étranger et d'être un Arabe entretenant des liens manifestes avec le pétrole du Moyen-Orient. Certains lui ont dit de « sortir de mon pays » et de « tomber dans un escalier ».

– Prystupa, *National Observer*, 2015

### 1.1 En quoi consiste l'intervention publique et qu'elle est son utilité?

L'intervention publique des universitaires a historiquement pris plusieurs formes, qui se distinguent entre elles par le public visé. À une extrémité du spectre se trouvent les activités consultatives, qui sont adaptées à des groupes plus exclusifs, souvent élitistes, de professionnels ou d'experts d'un domaine en particulier, et qui visent à soutenir une politique et une gouvernance fondées sur des données probantes. Nous regroupons dans cette catégorie les activités telles que la participation des universitaires à des comités consultatifs gouvernementaux, à des groupes de travail ou à des comités d'examen, les témoignages d'universitaires dans le cadre d'audiences parlementaires, la préparation d'études et de rapports à la demande d'un gouvernement, et les contributions des universitaires aux consultations gouvernementales, aux tables rondes ministérielles, aux commissions royales et aux initiatives liées aux politiques publiques. À l'autre extrémité du spectre se trouvent les activités de diffusion de la recherche qui s'adressent au grand public et qui sont menées sur des tribunes ouvertes et par le biais de canaux de communication plus accessibles, comme la section des commentaires d'un article de presse, par exemple, ou les réponses à un fil de discussion sur Twitter. Dans cette catégorie, nous incluons par exemple les éditoriaux, les interviews dans les médias, la participation à des campagnes de sensibilisation publique, les contributions à des forums et à des séances éducatives de portée locale, et les campagnes de promotion des politiques publiques. Les contributions peuvent se situer à plusieurs endroits dans ce spectre : un groupe de travail qui produit un rapport pour le gouvernement, mais qui parle ensuite de ce rapport aux médias fournit de multiples points d'accès à au moins une partie de l'information, par exemple.

En participant à de telles activités, les chercheurs peuvent générer de nombreux avantages précieux pour le public. L'intervention publique des chercheurs peut enrichir le dialogue public et contrer la désinformation. Elle peut également mettre en lumière le point de vue de certaines populations sous-représentées et replacer dans leur contexte des problèmes qui ne sont pas toujours visibles. D'un point de vue très pratique, les chercheurs qui font partager leur expertise à la société peuvent aider à doter les personnes des informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions judicieuses, et fournir une base de données probantes plus riche pour guider le travail d'un éventail de décideurs allant d'organisations privées aux gouvernements. Les décideurs publics bénéficient particulièrement des conseils des universitaires, compte tenu des vagues de compressions budgétaires et de réformes de gestion dans le secteur public qui ont, dans de nombreux cas, considérablement amenuisé l'expertise et les capacités du secteur public en matière de politiques publiques (Bakvis, 2002; Savoie, 2013). Les universitaires offrent également une expertise qui, par le biais de divers mécanismes, est assujettie à des normes élevées d'objectivité et de rigueur. La liberté académique des universitaires et l'objectif général de la diffusion du savoir permettent également aux chercheurs d'aborder des questions qui pourraient dépasser les mandats explicites des fonctionnaires ou des membres de la classe politique.

Au Canada, les établissements postsecondaires sont financés par des subventions gouvernementales qui, combinées aux revenus de plus en plus importants tirés des frais de scolarité, donnent aux chercheurs universitaires le temps et les ressources nécessaires pour mener leurs recherches; ce financement public est d'une importance particulièrement capitale ici parce que le Canada dépend exceptionnellement de la R-D postsecondaire (Brennan et al., 2021, p. 23). Même les chercheurs universitaires qui font appel à d'autres sources de financement dépendent de l'équipement universitaire et d'autres infrastructures qui sont généralement soutenus par ces sources, même si le déclin du financement public a de plus en plus poussé les universitaires à dénicher du financement privé. Pour promouvoir les avantages publics des travaux de recherche et, dans une certaine mesure, se défendre contre de nouvelles réductions du financement public, on attend de plus en plus des chercheurs qu'ils interviennent auprès du grand public (Gosse et al., 2021, p. 265; Grimes, Brennan et O'Connor, 2020, p. 1), en dehors des salles de classe et du cercle des utilisateurs directs de la recherche. Mais même si les fonds publics ne contribuaient pas à financer la recherche des universitaires, des motifs éthiques et pratiques pressants justifieraient la participation des universitaires aux débats publics.

De plus en plus, les agences et les établissements de recherche demandent que l'expertise fondée sur la recherche soit partagée plus largement, que ce soit par le biais de publications en libre accès, de la mobilisation et du transfert des connaissances ou par la promotion des réalisations sur les médias sociaux. Les chercheurs peuvent raisonnablement considérer la sensibilisation du public comme une exigence de leur emploi et une nécessité pour avancer professionnellement. Les médecins ont d'autres obligations. Par exemple, le code de l'Association médicale canadienne comporte un « Engagement envers la justice », qui stipule que les médecins doivent « promouvoir le bien-être des communautés et des populations en cherchant à améliorer les résultats de santé et l'accès aux soins, à réduire les iniquités et les disparités en santé, et à favoriser la responsabilité sociale » (AMC, 2018). Les médecins universitaires et les autres chercheurs du domaine de la santé peuvent donc avoir des obligations en matière de prise de parole imposées par leur code d'éthique, en même temps que le devoir éthique d'appliquer le « principe de précaution ». En vertu de ce principe, « il ne faut pas attendre d'avoir des certitudes scientifiques pour mettre en œuvre des mesures... visant à réduire les risques » (Commission sur le SRAS, 2006, p. 10). Le principe de précaution peut raisonnablement s'étendre au-delà du domaine des préoccupations médicales, et s'appliquer à des sujets aussi urgents que la sécurité nationale, l'inégalité en tant que facteur des mauvais résultats de santé et de la division sociale, ainsi que les risques environnementaux.

Les problèmes qui se posent au regard des politiques publiques peuvent être complexes, évoluer rapidement et comporter des enjeux élevés, comme l'illustrent la pandémie actuelle de COVID-19 et, depuis plus longtemps, la crise climatique. Lorsque les universitaires possèdent une expertise susceptible d'aider la société à mieux composer avec les menaces qui pèsent sur elle, ou lorsque cette expertise peut avoir une utilité publique, les voies conventionnelles de recherche peuvent s'avérer trop lentes et inaccessibles pour les décideurs, les parties prenantes et les collectivités qui doivent avoir immédiatement accès à des données probantes de qualité. L'impératif éthique de l'intervention publique est au cœur de la recherche-action, de la recherche communautaire, du volet de la diffusion publique du mouvement de la science à libre accès, des initiatives de science citoyenne et de la tradition de la coproduction/cocréation. Mais les pressions en faveur d'une diffusion plus large de l'information n'ont pas eu comme effet de procurer aux chercheurs et autres professionnels le soutien et les protocoles dont ils ont besoin pour pouvoir mobiliser les connaissances de manière sécuritaire et efficace.

## **1.2 Intervenir publiquement soulève des défis dans le contexte de l'ère numérique**

À l'heure actuelle, les communications publiques des chercheurs se font en partie ou en totalité en ligne, notamment par l'intermédiaire de blogues, de messages sur les médias sociaux ou de sites de partage de vidéos, et par le biais des canaux en ligne des médias traditionnels et des éditeurs de publications savantes. Ces avenues permettent à un bien plus large auditoire d'avoir accès rapidement aux travaux de recherche. Grâce aux dépôts à libre accès qui offrent des travaux de recherche évalués par les pairs, publiés ou non, et parfois de nature préliminaire, le grand public et les décideurs peuvent lire des articles directement, plutôt que de dépendre des résumés figurant dans les bulletins d'information, les éditoriaux ou les témoignages. Les chercheurs peuvent également publier de brefs résumés de leurs résultats, de leurs recommandations ou de leurs opinions en ligne (via un fil Twitter, par exemple, ou un blogue), et d'autres personnes – y compris des personnes extérieures à leur communauté de recherche – peuvent y répondre, les citer et les transmettre à d'autres encore. Cette diffusion rapide, à laquelle les utilisateurs peuvent ajouter un effet multiplicateur en partageant l'information, permet à la recherche d'atteindre divers publics en temps réel, ce qui évite aux données et aux contributions de croupir dans le circuit de la publication et fait en sorte que des commentaires qui pourraient aider à améliorer les travaux arrivent plus tôt dans les mains des chercheurs. La diffusion en ligne de la recherche peut augmenter considérablement l'influence de la recherche, puisqu'un message sur les médias sociaux ou une nouvelle en ligne peuvent devenir « viraux » et ainsi atteindre rapidement un large public mondial. Mais les avantages d'une intervention publique plus large s'accompagnent également de risques considérables.

Tout d'abord, la cadence plus rapide, voire en temps réel – en particulier celle des réactions aux travaux de recherche sur les médias sociaux – implique que la communication est moins circonscrite, réfléchie, lente et contrôlée que, par exemple, la rédaction d'un article d'opinion ou un témoignage lors d'une audience. La circulation de travaux d'érudition non évalués par des pairs, en particulier, a constitué un problème pendant la pandémie, car les non-universitaires n'ont pas nécessairement clairement compris le caractère provisoire de ces travaux (Bubela et al., 2020; pour un exemple récent, voir Miller, 2021). Bien que l'accès libre soit de plus en plus considéré comme un principe important, la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications énonce clairement « manuscrit final et évalué par des pairs » (Trois organismes, 2016). Le partage en ligne d'articles avant qu'ils n'aient été validés par un examen par les pairs peut conduire à ce que des idées soient admises et partagées largement avant qu'elles aient été entièrement vérifiées et fait l'objet d'une réflexion en profondeur.

Deuxièmement, la circulation rapide, large et souvent fragmentaire de l'information, combinée à des capacités de stockage massives qui permettent au contenu d'être découvert pendant des années ou des décennies, implique également que les activités publiques de recherche, bien qu'éphémères et invisibles dans un certain sens, sont, dans un autre, plus permanentes et visibles. Un message sur les médias sociaux peut aller et venir parmi les milliers de messages publiés chaque seconde, mais les documents publics et les déclarations publiques en ligne sont facilement récupérables et peuvent être interprétés hors contexte. La version numérique des communications savantes peut potentiellement maintenir en circulation le contenu au-delà de sa durée de vie académique. Les tweets peuvent être supprimés, mais ils peuvent aussi refaire surface sous forme de captures d'écran ou être extraits d'archives Twitter. Il n'est pas toujours

possible de lier durablement et de diffuser largement une réfutation ou une rétractation relative à un message devenu viral sur Facebook.

Troisièmement, les travaux d'un chercheur, qu'il s'agisse d'un article de conférence ou d'une participation à un comité consultatif, sont plus faciles à découvrir qu'à l'époque de la presse écrite. Cette situation présente des avantages évidents sur les plans de la reddition de comptes et de l'accessibilité, mais elle rend également les activités et les intérêts professionnels et, dans certains cas, personnels des chercheurs plus identifiables qu'auparavant, leurs coordonnées étant faciles à trouver en ligne.

Enfin, le déluge d'informations et leur circulation constante entre les différents sites de médias sociaux favorisent la culture de la phrase-choc et rendent plus difficile de discerner les informations importantes et crédibles des informations non pertinentes, douteuses ou trop vagues. Cela complique considérablement notre capacité à suivre l'évolution de notre compréhension des nouveaux problèmes (comme la COVID-19), c'est-à-dire ce qui a été validé par rapport à ce qui a été remis en question au fil des recherches. La structure publicitaire de type « piège à clics » qui façonne les médias sociaux et les médias d'information en ligne ne fait que brouiller encore plus les pistes en mettant davantage l'accent sur les titres et les contenus sensationnels, surtout dans un contexte où le profit dépend directement de l'augmentation de la fréquentation d'un site Web et de la capacité à capter l'attention des utilisateurs pendant des périodes de plus en plus longues. Dans ce contexte, des recherches discutables ou carrément discréditées qui auraient pu avec raison tomber dans l'oubli à l'ère prénumérique peuvent désormais atteindre de larges populations et exercer une influence la vie publique. Par exemple, une étude fallacieuse subséquemment rétractée en 1998 sur douze enfants vaccinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole influence encore aujourd'hui les comportements et contribue à la méfiance dans le contexte de la présente pandémie (Motta et Stecula, 2021).

## **2. Quelles conditions permettraient de soutenir une intervention publique robuste et sécuritaire des chercheurs?**

« [Il] a besoin d'une balle qui voyage très vite. » – Message sur Twitter à propos d'un médecin-chercheur canadien (23 juillet 2021).

Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, l'écosystème médiatique actuel présente des défis et des possibilités uniques pour les chercheurs qui interviennent publiquement. L'environnement numérique permet des interactions plus ouvertes, plus rapides, plus personnelles et plus imprévisibles. En même temps, cet écosystème génère une surcharge d'informations, des pièges à clics, de la désinformation instrumentalisée et des attaques orchestrées pour faire taire ou intimider les chercheurs. Ces attaques, qui peuvent viser les messages publiés sur les médias sociaux qui respectent les lignes directrices en matière de mobilisation des connaissances (Gosse et al., 2021, p. 270), peuvent franchir la frontière entre la vie publique et privée, et évoluer en des menaces à la sécurité même des chercheurs et de leurs familles (AAUP, 2017; Ferber, 2018). Ces attaques orchestrées ont tendance à cibler les chercheurs sur la base de leur domaine d'étude – comme la vaccination, les changements climatiques mondiaux ou les inégalités sociales – ou de leur identité (sexe, race, sexualité), et cherchent aussi souvent à saper leur crédibilité, par exemple en soulevant des allégations de conflit d'intérêts qui sont infondées ou n'ont pas été plus profondément vérifiées par des enquêtes appropriées.

Pour une intervention publique robuste et avisée des chercheurs, il faut comme première condition un public critique, sensibilisé et courtois. Aider les membres du public à comprendre la nécessité et la fécondité des débats scientifiques est essentiel pour contrer la désinformation qui sélectionne les données probantes scientifiques qui servent l'intérêt de ses auteurs ou qui fait apparaître tout désaccord comme un motif de discrédit. Pourtant, pour susciter la confiance des différents publics, il peut être nécessaire d'employer des stratégies qui sont adaptées à chacun d'eux et impliquer des compromis, dans la mesure où gagner la confiance d'un public dans une société de plus en plus divisée peut se faire au détriment de la confiance d'un autre. Il est essentiel de reconnaître que les facteurs de l'incivilité, de la méfiance (notamment à l'égard des élites – y compris des chercheurs) et des mouvements politiques clivants sont complexes. S'attaquer à ces facteurs représente un défi beaucoup plus vaste, qui exige des changements systémiques qui dépassent le cadre de l'analyse et des recommandations de cette note de breffage. Néanmoins, nous pouvons prendre certaines mesures pour atténuer l'impact de ces facteurs plus vastes et faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes puissent profiter pleinement du travail des chercheurs canadiens tout en préservant la sécurité et la sûreté de ces chercheurs.

Nous pouvons en faire davantage, par exemple, en investissant dans un espace médiatique national qui soutiendrait la formation des journalistes afin qu'ils puissent couvrir de façon complète la recherche scientifique. Un tel investissement pourrait également soutenir une éducation publique plus large sur la recherche ainsi que sur la culture de la participation à des discussions au sujet de la recherche. La volonté d'attirer l'attention des gens au sein d'un écosystème de plus en plus saturé a entraîné une couverture qui s'adresse à un auditoire ciblé, ce qui fait que les nuances et la complexité sont souvent absentes des reportages. Les articles de la presse écrite et les segments radiophoniques et télévisuels se sont raccourcis au fil du temps, le contenu étant souvent recyclé au lieu d'être approfondi au cours d'un cycle d'information exigeant de 24 heures. Les journalistes eux-mêmes sont plus susceptibles d'être employés de manière précaire, à des conditions qui les dissuadent d'approfondir des questions qui sont importantes, mais qui ne suscitent pas un large intérêt. La rapidité de production et de remise des articles peut favoriser une présentation biaisée ou exagérée des recherches, ou la répétition sans mise en contexte de contenus provenant d'autres contextes, ainsi que façonner les processus de sélection permettant de déterminer la pertinence de l'information.

Les médias sociaux et les entreprises technologiques ont également un rôle à jouer. Les plateformes de médias sociaux sont conçues pour promouvoir des contenus qui augmentent le nombre de leurs utilisateurs et qui incitent ces derniers à rester plus longtemps sur leurs sites. Les récentes révélations de Frances Haugen, ancienne employée de Facebook, montrent que la désinformation et les contenus à caractère polémique sont ceux qui répondent le mieux à ces objectifs d'augmentation des profits, et qu'ils sont donc privilégiés et amplifiés par les algorithmes utilisés. Chez nous, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander au Canada d'appliquer la Charte numérique et de poursuivre l'élaboration d'une loi visant à réglementer les entreprises technologiques pour s'assurer qu'elles favorisent un débat public ouvert et sécuritaire. De plus, alors que la plupart des débats au Canada sur les politiques de gouvernance des plateformes se sont concentrés sur la surveillance de la parole et la modération du contenu, la conversation post-Haugen sur les politiques à adopter semble indiquer de plus en plus qu'une réglementation et une surveillance plus directes du modèle d'affaires de base de ces entreprises sont nécessaires, et pourraient être concrétisées par une loi qui exige que les entreprises divulguent de manière

transparente leurs données sur le comportement des utilisateurs de même que sur la conception et les effets de leurs algorithmes.

Mais le secteur des médias sociaux n'est pas le seul « Far West » de l'ère numérique. Les blogues, les dépôts non réglementés (tels que ResearchGate et Academia.edu) et les revues dites « prédatrices » (dont les articles ne font généralement pas l'objet d'un examen par les pairs) peuvent tous contribuer à brouiller la distinction entre les études crédibles et les affirmations non vérifiées. Aux premiers jours d'Internet, les experts parlaient de la qualité de l'information en termes de « rapport signal/bruit » : la monétisation du contenu, plutôt que de l'information (voir, par exemple, Gallagher, 2019, p. 177), pousse ce ratio à se rapprocher de plus en plus de zéro. Les efforts pour résister à ce déclin comprennent des interventions prometteuses telles que *The Conversation*, qui vise à publier des articles qui font preuve de « rigueur intellectuelle et de flair journalistique » et qui a clairement énoncé les mesures de contrôle qu'elle applique : « Nous ne permettons à nos auteurs d'écrire que sur un sujet pour lequel ils ont une expertise avérée, laquelle doit être divulguée en marge de leur article. Le financement et les conflits d'intérêts potentiels des auteurs doivent être révélés » (Conversation, 2021). Mais il reste à voir si ces initiatives peuvent faire contrepoids au « bruit » numérique croissant.

Nous devons également reconnaître que les changements survenus dans le financement fédéral et provincial au cours des dernières décennies ont contribué à rendre les établissements postsecondaires, les hôpitaux universitaires et d'autres établissements publics de recherche importants plus dépendants des donateurs, de la bonne volonté du gouvernement et des activités de commercialisation pour assurer leur subsistance. Cette situation a suscité des inquiétudes concernant la liberté académique (notamment en ce qui concerne la promotion des connaissances fondées sur l'expertise plutôt que sur l'influence extérieure), l'intégrité de la mission universitaire, qui est d'enseigner et de promouvoir le savoir et, plus particulièrement ici, les conflits d'intérêts. Ces préoccupations ne sont pas ésotériques, mais elles ont également atteint de larges auditoires publics. Par exemple, un reportage d'enquête de la CBC en 2015 a révélé l'influence exercée par une entreprise sur un établissement canadien et « a déclenché un débat national sur la légitimité du parrainage des entreprises »; le scandale a soulevé des préoccupations plus larges au sujet de la « corruption dans le milieu universitaire, en vertu de laquelle le fonctionnement normalisé d'un établissement cause du tort et brise la confiance du public » (McCartney et Gray, 2018, p. 300, 320).

Cette ingérence mine non seulement les pratiques qui sous-tendent l'intégrité des travaux d'érudition (voir, par exemple, CBC, 2021; McQuaig, 2021; Gessen, 2021), mais contribue également au scepticisme qui existe actuellement quant à l'intégrité et à la qualité des travaux universitaires. Les préoccupations légitimes concernant l'indépendance du secteur postsecondaire peuvent également alimenter ou, du moins, faciliter la désinformation qui s'appuie sur des allégations non fondées de conflits d'intérêts financiers. En d'autres termes, les préoccupations relatives aux incidents survenus dans le secteur peuvent être généralisées et contribuer à alimenter la suspicion à l'égard des personnes associées au secteur.

Le débat peut également être brouillé par une focalisation sur le chercheur plutôt que sur la recherche elle-même, qui est généralement soumise à plusieurs niveaux d'examen. Centrer les commentaires sur le chercheur plutôt que sur la recherche, par exemple, favorise les arguments ad hominem plutôt que les critiques fondées sur des données probantes, mais aussi la confusion au sujet de l'expertise. Les services de communication des établissements peuvent renforcer

cette confusion en mettant en avant le profil d'un membre du corps professoral et en incluant des détails personnels, au lieu de mettre l'accent sur l'expertise et d'aborder les aspects collaboratifs de la production des connaissances et de l'évaluation par les pairs. Par exemple, les « nouvelles » universitaires qui cherchent à convertir l'avancement des connaissances en une histoire individuelle – les clichés les plus courants consistant à relier la recherche à une expérience d'enfance ou à un passe-temps – peuvent être une bonne pratique de marketing, mais elles renforcent également des généralisations erronées sur la recherche, comme le mythe du héros-scientifique solitaire ou l'hypothèse selon laquelle la recherche est enracinée dans un intérêt personnel.

Les chercheurs devraient aussi porter davantage attention à ces pièges potentiels. Ils doivent également être conscients de l'importance d'expliquer non seulement les limites des conclusions d'une étude particulière (Bubela, 2021, p. 11), mais aussi les paramètres de leur expertise, y compris ce qui peut être connu au moyen de leur discipline. La chimie ne dispose d'aucun outil pour expliquer le marché boursier, par exemple.

Les chercheurs doivent également être attentifs à la manière dont les frontières personnelles et professionnelles peuvent se brouiller. Lorsqu'un chercheur s'identifie comme tel dans son profil sur les médias sociaux, s'exprime-t-il toujours en tant que tel, en s'acquittant de la responsabilité de respecter les normes universitaires les plus élevées, notamment en se limitant à son domaine d'expertise? Mais rester dans son domaine n'est pas nécessairement une proposition simple. En vertu des conventions collectives et d'autres documents du secteur postsecondaire, la liberté académique comprend généralement le droit de critiquer les décisions de l'établissement. Un professeur n'a pas besoin d'un doctorat en comptabilité pour critiquer l'information financière de son université, qui est une donnée de base de ses conditions de travail. Il y a également des domaines où l'expertise peut être applicable au-delà de la stricte sphère d'une spécialisation. L'expertise d'un spécialiste de l'histoire du Canada du XIX<sup>e</sup> siècle peut être pertinente lors d'une discussion sur la réconciliation ou le racisme au XXI<sup>e</sup> siècle, puisque la culture se transmet au fil des siècles et les outils pour l'analyser restent fondamentalement les mêmes.

Et, bien sûr, les environnements médiatique, social, culturel et politique dans lesquels nous vivons actuellement sont eux-mêmes susceptibles d'évoluer dans les mois et les années qui viennent. Les innombrables façons dont la recherche peut être lue, comprise et redistribuée dans le domaine complexe et fluide du discours public nécessiteront des recherches, des consultations et des résolutions de problèmes importantes et soutenues. Des mesures réalisables peuvent être prises à court terme pour élaborer des politiques qui favoriseront une diffusion plus sécuritaire, efficace et responsable de la recherche. À cette fin, nous centrons nos recommandations suivantes sur la capacité d'apporter des changements à court terme dans ces trois domaines clés : a) les politiques de recherche et cadres de subventions des trois organismes qui façonnent les activités de recherche; b) les ressources fédérales qui permettraient de contrer les menaces et le harcèlement; c) les mesures prises par les chercheurs et les établissements pour protéger la recherche et améliorer les canaux de communication.

### 3. Politiques proposées

#### 3.1 Organismes de financement

« Jessica a déclaré que “par rapport à certaines autres personnes qui ont été harcelées, mon problème était relativement mineur”, bien qu’elle ait reçu des menaces de mort et ait été “doxée” (Veletsianos et al., 2018, p. 4701). »

Comme Veletsianos et al. l’ont noté (2018), les universitaires ont tendance à considérer le harcèlement et l’intimidation comme « le prix à payer si on veut prendre la parole, et nous devons apprendre à ne pas trop s’en faire » (p. 4700). On ne prend pas la parole en vase clos. Les avenues traditionnelles d’intervention publique continuent d’être reconnues dans les rapports annuels des chercheurs et peuvent être intégrées aux exigences relatives au corps professoral dans de nombreux domaines, ce qui affecte tout, des concours pour l’obtention d’un poste à l’avancement professionnel, en passant par la reconnaissance accordée par les organismes professionnels et universitaires. De plus, en vertu des exigences associées aux subventions de recherche de nombreux programmes fédéraux, les chercheurs canadiens perçoivent également l’intervention publique comme le prix à payer pour être concurrentiels relativement aux demandes de financement qu’ils doivent faire pour soutenir leurs recherches. Cet aspect relativement nouveau de l’écosystème de la recherche au Canada bénéficierait d’une approche plus nuancée et fondée sur les leçons que nous avons tirées au cours de la dernière décennie.

Les trois organismes sont les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Bien qu’il existe un certain nombre d’autres organismes et programmes subventionnaires provinciaux et fédéraux, les trois organismes constituent la pierre angulaire du soutien fédéral de la recherche au Canada. Les IRSC définissent l’« application des connaissances » comme étant « un processus dynamique et itératif qui englobe la synthèse, la dissémination, l’échange et l’application conforme à l’éthique des connaissances dans le but d’améliorer la santé des Canadiens, d’offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé » (IRSC, 2020), mais les « Lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace » actuelles du CRSH ne mettent pas l’accent sur l’amélioration. Elles commencent ainsi : « Les présentes lignes directrices ont pour but d’aider les candidats et les détenteurs de subvention à intégrer des activités de mobilisation des connaissances... à leurs travaux de recherche financés par le CRSH, afin d’optimiser l’impact de la recherche en sciences humaines » (CRSH, 2019). Il encourage le recours aux indicateurs : « Dès le début de leur projet, les chercheurs doivent établir des indicateurs qui permettront d’évaluer la réussite de leur plan de mobilisation des connaissances, lesquels peuvent comprendre les indicateurs du nombre de citations, le nombre d’abonnés à des bulletins de nouvelles ou des blogues et le nombre de recommandations faites à des responsables de l’élaboration de politiques qui ont été adoptées » (CRSH, 2019). Ces « Lignes directrices » ne traitent pas de la sécurité ou de la reddition de comptes, qui sont les préoccupations centrales du présent rapport. Si « l’impact consiste en des résultats ou des effets à long terme qui se présentent sous la forme de manières de penser et de comportements modifiés », alors il n’y a pas de distinction claire entre, par exemple, la promotion de l’hésitation à se faire vacciner et la diminution de l’hésitation à se faire vacciner : l’impact est une mesure de l’influence, et non des avantages. Des indicateurs comme que le « nombre d’abonnés à un bulletin ou à un blogue » peuvent générer des incitations perverses à faire des

affirmations sensationnelles ou au « Google bombing » (manipulation du contenu en ligne pour qu'il apparaisse plus haut dans les résultats d'une recherche Google).

À peu près au même moment où la mobilisation des connaissances a pris son essor, les trois organismes ont instauré des exigences plus rigoureuses au regard des politiques des établissements canadiens en matière d'« inconduites en recherche ». L'objectif était de renforcer « les normes d'intégrité les plus élevées dans la recherche et dans l'érudition » (Trois organismes, 2012), une mesure opportune à la lumière de certains événements récents : au début de 2010, un scandale important concernant l'inconduite universitaire a éclaté au Royaume-Uni avec la rétractation complète d'un article de 1998 qui avait établi un lien erroné entre un type de vaccin et l'autisme, mais pas avant que la désinformation eût été largement diffusée et exercé une influence (Dobson, 2003; Motta et Stecula, 2021). La communauté des chercheurs n'a pas suffisamment réfléchi aux conséquences involontaires potentielles du lien entre le financement des subventions et la promotion des constats de recherche par la mobilisation des connaissances, y compris les risques posés par la communication inappropriée ou non entièrement validée par un examen par les pairs des résultats de recherche. Une réflexion s'impose, plus particulièrement sur le fait qu'une exigence générale de mobilisation des connaissances puisse parfois être contraire aux principes d'EDI, de l'accessibilité et des initiatives de décolonisation dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement postsecondaires, en raison du ciblage des chercheurs ANDC et des chercheuses, ainsi que sur la recherche qui cherche à comprendre et à contrer cette discrimination et cette haine.

À l'heure actuelle, les chercheurs sentent qu'on s'attend de plus en plus à ce qu'ils élaborent des plans ambitieux de mobilisation publique des connaissances dans le cadre de programmes de subventions hautement concurrentiels ou, dans d'autres cas, pour satisfaire la priorité accordée par leur établissement à la mobilisation des connaissances. Si la mobilisation des connaissances est essentielle pour favoriser une science ouverte et des publics informés, il est également important de continuer de reconnaître que certains types de connaissances issues de la recherche ne présentent pas un intérêt général et que d'autres travaux peuvent ne pas « se prêter à une large diffusion en ligne » pour des raisons de sûreté ou de sécurité (Wright, 2014). Les organismes et les institutions de financement doivent reconnaître que, dans certains cas, il est approprié et profitable que la recherche soit diffusée uniquement au sein d'une discipline universitaire donnée ou d'un certain cercle de spécialistes, par la participation à des conférences et à des ateliers savants ainsi que par le biais du processus de publication avec examen par les pairs. Dans d'autres cas, il est préférable que la mobilisation des connaissances se fasse entre un chercheur et un groupe d'intervenants particuliers, tels que des décideurs politiques ou des collectivités, ou par le biais de contributions à la littérature grise.

La définition de la mobilisation et de l'application des connaissances adoptée par les trois organismes de financement continue d'inclure ces types d'activités plus traditionnelles et moins « ouvertes ». Pourtant, ces activités sont parfois perçues comme banales ou insuffisamment ambitieuses considérant l'espace que la sphère des médias numériques offre pour des formes nouvelles et largement accessibles d'intervention publique, peut-être en partie à cause de l'accent mis sur les indicateurs de mesure de la réussite – le nombre de visiteurs d'un blogue peut sembler un succès plus définissable que les progrès réalisés dans les coulisses de l'élaboration des politiques. Au lieu que soient uniquement privilégiées les possibilités d'intervention offertes en ligne ou par le biais des médias d'information, nous plaidons plutôt pour la reconnaissance

d'une vision plus large, pluraliste et traditionnelle de la mobilisation des connaissances. Cela enverra le signal que les universitaires ne doivent pas tous se sentir obligés de participer à des tribunes en ligne hautement publiques, concurrentielles et souvent risquées afin de satisfaire aux exigences perçues de la mobilisation des connaissances.

Les trois organismes sont en mesure non seulement d'affiner leurs politiques et leurs exigences en matière de mobilisation des connaissances, mais aussi de recueillir de meilleures informations sur l'ampleur de l'intimidation. Ils disposent déjà d'un système national permettant de recueillir régulièrement des informations auprès des chercheurs, par le biais du rapport de « fin de subvention » que tous les bénéficiaires des fonds des trois organismes doivent remplir. Dans le cadre de ce rapport, on demande aux récipiendaires d'une subvention de décrire leurs activités de mobilisation des connaissances; on pourrait également leur demander de rendre compte des discussions que leur travail a suscitées, qu'elles soient favorables ou non. Dans un rapport modifié, les chercheurs pourraient noter les menaces ou le harcèlement qu'ils ont subis en raison des activités de mobilisation des connaissances qu'ils ont entreprises dans le cadre de leur subvention. Les rapports de ce type ne rendront compte que des expériences de ceux et celles qui ont reçu un financement des trois organismes, mais ils pourraient néanmoins être recueillis et évalués de manière utile pour élaborer de meilleurs conseils et exigences à l'intention des récipiendaires de subventions.

Pour promouvoir une approche plus nuancée en matière de mobilisation des connaissances, il faudra en partie que les organismes de financement demandent aux personnes qui examinent les demandes de subvention de ne pas oublier qu'il n'est pas toujours raisonnable, ni même avantageux, d'attendre d'un chercheur qu'il se livre à des activités de mobilisation en ligne. Ces activités peuvent être mal adaptées à la recherche en question. Le chercheur peut avoir de bonnes raisons de vouloir éviter les risques qu'une telle intervention comporte (notamment lorsqu'il a déjà été victime de menaces ou de harcèlement en ligne, ou qu'il est susceptible de l'être compte tenu du sujet qu'il étudie et/ou de son profil démographique). Il est également important que les chercheurs eux-mêmes fassent le point sur les exigences qu'ils s'imposent et qu'ils imposent à leurs collègues en matière d'intervention publique. En fin de compte, ce sont des chercheurs qui accordent les subventions et qui évaluent les autres indicateurs du système. Un signal fort venant d'en haut serait une étape majeure, mais il ne sera efficace que si ceux qui travaillent sur le terrain l'appliquent.

Nous recommandons donc :

**1. que les trois organismes subventionnaires fédéraux (les IRSC, le CRSH et le CRSNG) mettent sur pied un groupe de travail multidisciplinaire représentant la diversité du secteur de la recherche au Canada et composé de spécialistes de domaines directement pertinents (comme les médias sociaux, la communication scientifique et l'éthique) afin d'élaborer un cadre plus solide et nuancé pour la mobilisation des connaissances. La sécurité doit être considérée non seulement comme une préoccupation générale, mais aussi en tenant compte des données probantes qui démontrent que les menaces peuvent être considérablement influencées par la misogynie, la suprématie blanche et d'autres formes de haine ciblée.**

Les travaux du groupe de travail, surtout s'ils s'appuient sur les comptes rendus fournis dans les rapports de « fin de subvention » sur les activités de mobilisation des connaissances et les réactions

à ces activités, peuvent également fournir des données probantes et un soutien conceptuel pour la recommandation 5, ci-dessous.

### **3.2 Interventions fédérales**

« Une personne sur quatre qui a été harcelée sur les médias sociaux dit que ses expériences ont eu des conséquences concrètes, et plus de six Canadiens sur dix disent s'être autocensurés en ligne dans l'espoir d'éviter une telle intimidation. » (AngusReid, 2016)

Les expériences de menaces et de harcèlement sont souvent non signalées et non documentées, ou lorsqu'elles sont signalées, ne sont pas compilées avec d'autres signalements. Une façon d'endiguer le flux d'agressions auxquelles les chercheurs sont confrontés serait de générer des informations plus précises sur l'ampleur et les caractéristiques du harcèlement, des menaces et des autres risques auxquels les universitaires sont confrontés lorsqu'ils participent à des débats publics. Grâce à ces informations, les chercheurs et les établissements universitaires, sans oublier le grand public, seront bien mieux outillés pour élaborer des solutions qui permettront de surmonter ces obstacles à l'intervention publique.

Pour obtenir un éclairage sur l'expérience plus large des chercheurs, il serait relativement simple et très utile d'inclure des questions sur le harcèlement et les menaces subis dans le cadre des activités de mobilisation des connaissances dans l'Enquête sur le corps professoral et les chercheurs du niveau postsecondaire menée par Statistique Canada et lancée pour la première fois en 2019 (Statistique Canada, 2021). L'enquête recueille des données sur le harcèlement subi au sein des établissements, mais ne pose pas à l'heure actuelle de questions sur les types d'intimidation publique dont nous parlons ici. Si elle est utilisée de nouveau lors de prochaines campagnes de collecte d'informations, l'enquête pourrait aisément servir à examiner le problème dans le contexte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, car elle permettrait de déterminer les aspects qui peuvent varier en fonction des grandes catégories démographiques, soit la race, le genre et l'orientation sexuelle. Les recherches montrent que ce sont les mêmes groupes qui sont davantage victimes de harcèlement et qui font l'objet de menaces plus graves lors d'interventions publiques. Des données supplémentaires appuieraient également les recherches entreprises dans divers domaines connexes (notamment sur l'ethnographie numérique, la cohésion sociale, la mobilisation des connaissances et l'impact de la recherche, et les médias sociaux), ce qui aurait des implications et des avantages potentiels au-delà du secteur postsecondaire.

Nous recommandons donc :

**2. que Statistique Canada mette en œuvre des campagnes de suivi et élargisse l'Enquête sur le corps professoral et les chercheurs du niveau postsecondaire afin de recueillir des données sur le harcèlement, l'intimidation et les autres menaces qui proviennent de l'extérieur des établissements des chercheurs.**

Mais les campagnes persistantes de harcèlement et de désinformation ne s'arrêtent pas aux portes des campus et peuvent toucher tous les secteurs, notamment le gouvernement, les institutions publiques, les organisations privées et les personnes appartenant à diverses professions et assumant diverses fonctions. Améliorer les politiques et les indicateurs utilisés pour évaluer les menaces et répondre aux préoccupations en matière de sécurité nécessiterait de meilleures

informations sur tous les secteurs, lesquelles pourraient être recueillies par un outil comme le Centre (canadien) de notification des pourriels, qui recueille déjà certaines informations connexes. Nous recommandons donc :

**3. que le gouvernement fédéral entame, en collaboration avec le Comité de coordination de la recherche au Canada et d'autres organismes pertinents, des discussions sur une approche coordonnée à l'échelle nationale destinée à soutenir la collecte de renseignements sur les menaces et le harcèlement en ligne dans tous les secteurs.**

Un autre défi pour la recherche au Canada est son éclatement entre des provinces et des établissements qui sont normalement en concurrence pour obtenir des subventions, des dons et des étudiants. Cette situation rend non seulement difficile, d'un point de vue structurel, la tâche d'agir rapidement pour recueillir des conseils en matière de recherche, mais elle exige également un niveau d'innovation à la volée qui peut inhiber davantage la confiance du public et entraîner d'autres problèmes. Un comité d'experts sans expérience en communication de crise peut facilement trébucher, comme nous l'avons vu pendant la pandémie (Kirkey, 2021). Le Groupe de travail de la Société royale du Canada sur la COVID-19 et d'autres organisations font des pieds et des mains pour combler cette lacune en reliant des chercheurs aux besoins en matière de politiques publiques et de données probantes connexes pendant la pandémie, y compris des travaux accessibles au public comme des articles d'opinion et des webinaires, ce qui souligne la nécessité d'un tel mécanisme.

Ces dernières années, d'autres États ont mis sur pied de nouveaux organismes gouvernementaux pour combler cette lacune de manière plus durable qu'en instituant des groupes d'experts et des commissions et comités spéciaux. Le Réseau européen de connaissance en matière de protection civile, qui a été inauguré en 2019, vise à centraliser les collaborations de recherche; plus récemment, l'UE s'est penchée sur le problème de la « sécurité sanitaire » et a créé l'Autorité européenne de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (HERA). La note de breffage de la SRC sur l'enseignement supérieur (Brennan et al., 2021) cite le Scientific Advisory Group on Emergencies (SAGE), au Royaume-Uni, comme modèle possible : il est transparent, publiant des informations sur les membres, les réunions, les sous-groupes, etc. ainsi que les procès-verbaux des réunions et les conseils fournis; il est intersectoriel ainsi que multidisciplinaire; et sa structure flexible lui permet de s'associer à des sous-groupes au besoin. Une solution canadienne pourrait s'appuyer sur ces initiatives et d'autres pour créer une courroie de transmission publique de l'expertise en recherche afin de répondre rapidement et de manière plus cohérente partout au Canada aux questions émergentes. Ce système permettrait aux chercheurs de communiquer leurs recherches aux décideurs de manière plus sécuritaire, par l'intermédiaire d'un organisme ayant vitrine publique et doté d'une expertise pertinente en matière de communication et de mesures claires de contrôle de la qualité de l'information, plutôt que de s'appuyer sur des profils personnels sur les médias sociaux. Bien que la création du poste de conseiller scientifique en chef ait joué un rôle important dans le recentrage de la science au sein du gouvernement fédéral, un système d'urgence indépendant permettant de recueillir des avis d'experts, notamment dans le contexte complexe et instable des communications d'urgence, contribuerait à rendre visibles les aspects collaboratifs et axés sur les processus de l'élaboration, de l'évaluation et de la mise à l'épreuve des connaissances dans les domaines des sciences humaines et des sciences naturelles, ainsi qu'à

soutenir le développement de la capacité organisationnelle à communiquer efficacement dans les moments d'urgence nationale.

Nous recommandons donc :

**4. que le gouvernement fédéral explore la possibilité de créer une structure permettant de faciliter l'accès rapide à l'expertise fondée sur la recherche afin d'appuyer le processus décisionnel du gouvernement au regard des situations qui évoluent rapidement. Les éléments clés d'une telle structure devraient inclure la multidisciplinarité, la transparence, la reddition de comptes, l'examen par les pairs et de solides communications publiques, ainsi qu'un financement stable garantissant son indépendance.**

### **3.3 Le secteur postsecondaire**

« Allez dans la classe de sociologie ou d'études féminines la plus proche la semaine prochaine, et tirez des balles dans la tête du professeur et pulvériser de balles toute la pièce jusqu'à ce que tous les féministes soient morts. » – Message en ligne (reproduit dans Cornwell, 2015)

Pour surmonter ce problème culturel et social multidimensionnel, il est important de mettre en place des politiques et des pratiques qui peuvent contribuer à améliorer la confiance du public dans la recherche universitaire. À cette fin, nous plaidons notamment pour une clarification pour le public des mécanismes de contrôle de la qualité qui régissent le travail des universitaires. Les chercheurs universitaires devraient également être mieux soutenus dans leurs activités de vulgarisation, notamment au moyen de conseils destinés à les aider à définir la portée de leur propre expertise et à les encourager à s'abstenir de la dépasser lorsqu'ils s'expriment en tant qu'experts. Nous pouvons également en faire davantage pour permettre au public, aux journalistes, aux décideurs politiques et à d'autres d'évaluer plus facilement les recherches et leur importance.

Bien que de plus en plus d'efforts soient déployés pour donner au public les moyens de contrer la désinformation et la mésinformation – citons, par exemple, le programme « En finir avec les idées reçues » de l'OMS, le site « Verified » de l'ONU et, au Canada, l'Initiative de citoyenneté numérique – il serait également utile pour le public que les établissements fournissent un contenu plus soigneusement situé dans son cadre, qui met l'accent sur l'examen par les pairs, l'expertise, la collaboration et l'éthique, plutôt que sur les chercheurs individuels. Les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations associées peuvent jouer un rôle important en offrant des conseils simples sur la meilleure façon d'approcher le public et les médias, sur la façon dont les chercheurs peuvent se protéger lorsqu'ils participent à des activités publiques et sur les services à qui ils peuvent demander de l'aide lorsque ces activités les mettent en danger, comme l'ont déjà fait remarquer de nombreux chercheurs (p. ex. Veletsianos et coll., p. 4702-03). Certains établissements font déjà ce travail et il existe de nombreuses ressources en ligne qui s'appuient sur les données disponibles pour proposer des mesures pratiques pour se protéger en ligne (voir, p. ex., Gelms, 2021, p. 6; Science Media Centre, 2013; American Historical Association, 2019; Dart Centre, 2021; Women's Media Centre; Informed Opinions, 2021) ainsi que des ateliers et des cours, mais ceux-ci ont tendance à être propres à une région, à une discipline ou à une démographie : un programme plus robuste tiendrait plus particulièrement compte du contexte canadien (y compris des lois applicables et des exigences des organismes de financement) et

s'adresserait à tous les chercheurs, tout en s'adaptant aux nouvelles recherches sur l'intervention publique et la sécurité.

Cela pourrait se faire par l'intermédiaire des services des communications et de la recherche des établissements, et dans le cadre de l'orientation que reçoivent les nouveaux chercheurs lorsqu'ils se joignent à un établissement, mais devrait également être accessible de façon continue et régulière, par exemple, par le biais d'ateliers d'une demi-journée offerts deux fois par année, ainsi que de guides ou de sites Web. Afin d'élaborer la formation la plus solide possible et d'éviter les doublons, les établissements devraient bénéficier d'un effort national de création et d'échange entre les établissements de la documentation et des meilleures pratiques qui prendront forme à mesure que l'expertise se développera.

Ce type de formation devrait également inclure des moyens sécuritaires pour une personne de soutenir ses collègues, par exemple en utilisant les fonctions de signalement des médias sociaux pour identifier les messages injurieux et signaler les menaces de violence aux autorités compétentes. Cette documentation devrait être régulièrement mise à jour pour qu'elle reste en phase avec les transformations technologiques, sociales et autres, y compris les changements qui pourraient survenir relativement aux disciplines et aux domaines d'études particuliers ciblés.

Nous recommandons donc :

**5. que le Comité de coordination de la recherche du Canada dirige une collaboration regroupant Universités Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le conseiller scientifique en chef, ainsi que des experts en communication, afin d'élaborer des modules de formation sur les médias à l'intention du personnel de recherche, des administrateurs de la recherche et des chercheurs de toutes les disciplines ayant pour but de favoriser la sécurité et l'efficacité des activités de mobilisation des connaissances. Ces modules devraient être mis gratuitement à la disposition de tous les établissements postsecondaires canadiens et des mécanismes devraient être mis en place pour assurer leur mise à jour régulière.**

Les accusations de conflit d'intérêts sont utilisées pour discréditer les avis publics (Grimes, Brennan et O'Connor 2020, p. 5), mais en général, le public est peu au courant des diverses mesures mises en place pour protéger la qualité des informations issues de la recherche. Ces mesures vont des qualifications des personnes qui mènent la recherche à l'examen par les pairs des résultats de la recherche, sans oublier la possibilité de rétractation ou d'accusation de faute professionnelle si des problèmes sont découverts ultérieurement. En outre, il existe un grand nombre de pratiques au sein du secteur qui ne sont pas connues, même des anciens étudiants, notamment les examens réguliers des programmes universitaires et les processus d'accréditation (Brennan et al., 2021, p. 10). Il ne s'agit pas de pratiques fréquemment rapportées dans les médias d'information ou qui présentent un intérêt pour le public en général, de sorte qu'il n'y a pas de raison particulière pour que le public soit au courant de ces mesures ou de leurs limites. Néanmoins, les efforts visant à discréditer les chercheurs s'appuient généralement sur cette méconnaissance, qui permet facilement de déformer un article de recherche publié en le présentant comme l'« opinion » d'une seule personne plutôt que comme le produit d'un long processus de collaboration impliquant des collègues, des pairs examinateurs, des éditeurs, etc. Les revues savantes et autres tribunes (tels que *The Conversation*) qui notent désormais clairement les informations relatives aux sources

de financement, aux éventuels conflits d'intérêts, etc. soulignent l'importance de prendre des mesures explicites pour garantir l'intégrité de la recherche.

Nous recommandons donc :

**6. que tous les établissements postsecondaires aient une page Web facilement accessible, à des fins de transparence et de reddition de comptes, afin d'informer le public sur les mécanismes normalisés de contrôle de la qualité de la recherche et de l'enseignement universitaires.**

Les informations disponibles sur cette page Web pourraient inclure les éléments suivants :

- a) des informations concernant les multiples mécanismes mis en place dans le milieu universitaire pour garantir la qualité de la recherche, qui vont de l'examen par les pairs aux critères de titularisation et de promotion, en passant par les politiques en matière de conflits d'intérêts ainsi que les mécanismes qui permettent de traiter les violations occasionnelles, tels que les politiques en matière d'inconduite en recherche;
- b) des informations sur les examens périodiques des programmes d'études réalisés par les assemblées universitaires et les organismes professionnels de certification;
- c) des informations sur la manière de trouver un expert, pas seulement son identité, mais aussi sur les questions importantes à prendre en compte (par exemple, la pertinence de l'expertise, les conflits d'intérêts).

Des mesures telles que la formation sur les médias et les pages Web publiques expliquant le contrôle de la qualité seraient proactives et devraient contribuer à atténuer le problème (recommandations 5 et 6), mais il est essentiel de reconnaître que, surtout avec les campagnes de désinformation financées et parrainées par des États, il est peu probable que nous éliminions les types d'intimidation les plus pernicious et dangereux.

Si les menaces de violence sur un campus peuvent rapidement attirer l'attention des responsables de la sécurité, de la police et de l'administration d'un campus, d'autres formes d'intimidation sont plus difficiles à traiter et moins susceptibles d'être prises en compte dans les politiques et les mesures de soutien universitaires. Comme pour les milieux physiques tels que les laboratoires, le travail dans les domaines du transfert des connaissances et de la science ouverte comporte tout un éventail de risques. Ce n'est que depuis peu que des documents consultatifs ont commencé à apparaître en réponse au défi de soutenir les experts qui, malgré une approche informée et bien intentionnée en matière d'intervention publique, peuvent faire l'objet de telles injures et menaces. Le Science Media Centre, par exemple, a publié un document intitulé « Advice for Researchers Experiencing Harassment » (Conseils aux chercheurs qui sont victimes de harcèlement), qui souligne utilement que le harcèlement est le fait d'une minorité bruyante et que beaucoup d'autres personnes écoutent. Il s'agit d'un bon conseil concernant l'« intimidation » qui se présente sous forme de « commentaires défavorables persistants sur Twitter » (Grimes, Brennan et O'Connor, 2020, p. 3). Mais ces conseils ne sont pas adaptés à la tâche de traiter les menaces explicites ou le doxxing, c'est-à-dire la publication de renseignements privés, comme l'adresse du domicile d'un chercheur. Les documents de soutien de ce type sont difficiles à trouver ou inexistant chez les associations professionnelles et universitaires canadiennes, sans parler des établissements de recherche et des universités.

En l'absence de politiques claires, il n'est pas toujours évident de savoir à qui s'adresser pour signaler un problème (Services informatiques ou de sécurité, police locale ou nationale?), et l'incohérence des informations au sein d'un même établissement peut nuire à l'adoption de bonnes pratiques et à la mise en place d'un soutien efficace et rapide. Par conséquent, lorsque les experts ciblés demandent de l'aide à leurs établissements, ils se heurtent trop souvent à une absence de réponse et à une inaction, un problème fréquemment cité dans les études. Les services concernés, tels que les services de sécurité, les services informatiques ou les bureaux de recherche, peuvent ne pas disposer d'un effectif suffisant pour gérer les incidents importants, ou ne pas être suffisamment outillés pour le faire en raison de l'absence de lois et de politiques adaptées aux formes de harcèlement qui ne sont pas encore considérées comme criminelles.

L'environnement numérique, notamment par la portée mondiale des communications et le rôle des mauvais acteurs étatiques (Prier, 2017; de Graffenreid, 2018; OSCAR, 2021), exige des processus organisationnels plus efficaces et éclairés. Selon Abby L. Ferber, il est difficile de « lire et de sauvegarder chaque courriel » lorsqu'il y a un « déluge » de « courriels injurieux » et autres contacts (2018, p. 311). Demander aux personnes ciblées de documenter les agressions à leur endroit peut être pratiquement impossible, et parfois traumatisant, vu l'ampleur de certaines attaques coordonnées ainsi que la multiplication des menaces sexistes et racistes. D'autres conseils fréquemment formulés sont de fermer les comptes de médias sociaux, de changer les adresses électroniques et de supprimer les contenus en ligne ciblés. Ces mesures ont pour effet de réduire les personnes au silence, de limiter la diffusion publique de l'information et d'entraver la tenue d'un débat ouvert et civil. Ces mesures sont souvent nécessaires pour assurer la sécurité des personnes, mais elles vont à l'encontre de l'intérêt public qui sous-tend les appels en faveur d'une intervention publique accrue.

Les lois, les politiques et les conventions collectives doivent rattraper leur retard. Bien que nos suggestions ci-dessus visent à réduire le nombre de cas graves en améliorant les conseils et le soutien fournis aux experts qui effectuent ce type de travail de proximité, nous pouvons également rendre plus cohérent le traitement des cas graves qui continueront de se présenter, puisque les attaques coordonnées en ligne et les formes plus traditionnelles d'intimidation ne s'arrêteront pas d'ici tôt. Il n'y a pas de solution simple à apporter dans ce domaine en raison de la diversité des comportements et de l'échelle du problème.

Bien qu'il soit fréquemment conseillé aux établissements d'émettre des déclarations publiques de soutien, par exemple, et que cela ait été fait au Canada pour défendre des universitaires, même contre le ciblage du gouvernement (Jeffrey et Yousif, 2019), Susan M. Shaw (2020) nous rappelle utilement que cela peut également accroître la visibilité à une menace. Le Science Media Centre (2013) conseille aux chercheurs de garder à l'esprit que ceux et celles qui bénéficient des recherches publiques sont beaucoup plus nombreux que ceux qui s'en prennent aux chercheurs, et que l'environnement des médias sociaux est tel qu'une grande partie des discussions négatives se dissipent ou passent à une autre cible très rapidement. Les universitaires ont également accès aux outils conventionnels des médias sociaux, y compris le blocage et le signalement des messages injurieux ou menaçants; les collègues peuvent aider en signalant également les messages injurieux ou menaçants, ou en publiant des déclarations de soutien accompagnées de mots-clés positifs visant à contrer la désinformation. Mais qu'en est-il des menaces ciblées?

Comme l'a constaté Alex Ketchum (2020), peu de données probantes en ligne attestent des politiques ou mesures de soutiens mises en place par des universités pour aider les chercheurs

canadiens qui sont ciblés de cette manière. En s'appuyant sur une série de documents américains (Shaw, 2020; Illinois; Pennsylvania State, 2020; Marwick, Blackwell et Lo, 2016) ainsi que sur les travaux de Ketchum (2020), on peut toutefois dégager quelques pistes de solutions importantes des discussions qui ont eu lieu sur le soutien qui doit être apporté aux chercheurs qui font l'objet d'intimidation, de harcèlement ou de menaces :

1. Les établissements devraient accorder une place centrale à la sécurité et au bien-être, conformément à leurs obligations en matière de santé et de sécurité au travail, en veillant à ce que des politiques et des pratiques soient mises en place pour garantir que toute personne ciblée ait un accès adéquat aux ressources appropriées, telles que des services de sécurité, un soutien en TI, des conseils juridiques et des consultations.
2. Les établissements doivent veiller à ce que l'expert ciblé bénéficie d'un soutien continu et approprié, y compris à des mesures concrètes qui reconnaissent l'impact de l'intimidation sur son avancement professionnel. Pour les personnes appartenant à un groupe en quête d'équité en particulier, le bureau responsable des droits de la personne et/ou de la diversité devrait également être appelé à intervenir.
3. Émettre une déclaration claire de soutien peut avoir une importance capitale. Les déclarations doivent faire référence à la liberté académique et/ou aux codes de conduite professionnels, selon le cas. Dans de nombreux cas, les déclarations peuvent être envoyées directement à la personne qui cible l'expert, mais, en cas de campagne soutenue sur les médias sociaux ou d'une large couverture médiatique, des déclarations publiques doivent être envisagées en consultation avec des experts en communication en ligne et la personne ciblée. Dans certains cas, il peut s'avérer plus efficace que des collègues et le département concerné expriment leur soutien sur les médias sociaux.
4. Toutes les informations sur les politiques et ressources pertinentes devraient être clairement affichées, et les experts ainsi que les gestionnaires devraient en être avisés afin qu'ils puissent trouver l'information dont ils ont besoin et agir rapidement en fonction des meilleurs conseils disponibles.

Nous recommandons donc :

**7. Que tous les établissements postsecondaires se dotent d'une politique et d'un plan d'action facilement accessibles pour soutenir les chercheurs qui font l'objet d'un degré substantiel de harcèlement, de menaces ou d'intimidation en raison de leurs travaux de recherche ou de leurs interactions avec le public. Cette politique devrait s'appliquer à tous les membres du corps professoral, aux boursiers postdoctoraux, aux étudiants diplômés et aux autres chercheurs.**

Cette politique devrait comprendre au moins les éléments suivants :

- i) un accès accéléré à toutes les formes de soutien nécessaires en matière de sécurité, de TI, de santé et de droit, ainsi qu'un soutien continu du bureau de la diversité, le cas échéant;
- ii) des déclarations appropriées de soutien au chercheur, qui réitèrent l'engagement ferme de l'établissement à appliquer les principes de la liberté académique et du débat civil fondé sur des données probantes;

iii) des mesures visant à garantir que ce harcèlement est dûment pris en compte au regard de l'avancement professionnel, notamment dans les processus de nomination, de titularisation, de promotion et de demande de subventions.

## Références

- American Association of University Professors (AAUP). 2017. Targeted Online Harassment of Faculty. [https://www.aaup.org/file/2017-Harassment\\_Faculty\\_0.pdf](https://www.aaup.org/file/2017-Harassment_Faculty_0.pdf)
- American Historical Association. 2019. Guide for Dealing with Online Harassment. <https://www.historians.org/jobs-and-professional-development/statements-standards-and-guidelines-of-the-discipline/guide-for-dealing-with-online-harassment>
- AngusReid. 2016. Trolls and tribulations: One-in-four Canadians Say They're Being Harassed on Social Media. <https://angusreid.org/social-media/>
- Bailey, J., A. Flynn, and N. Henry. 2021. Pandemics and Systemic Discrimination: Technology-Facilitated Violence and Abuse in an Era of COVID-19 and Antiracist Protest. In *The Emerald International Handbook of Technology Facilitated Violence and Abuse*, edited by J. Bailey, A. Flynn, and N. Henry, pp. 787-97. Somerville, Mass.: Emerald Publishing Limited. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/978-1-83982-848-520211057/full/html>
- Bakvis, H. 2000. Rebuilding Policy Capacity in the Era of the Fiscal Dividend: A Report from Canada. *Governance*, vol. 13, no. 1, pp. 71-103.
- Bartow, A. 2009. Internet Defamation as Profit Center: The Monetization of Online Harassment. *Harvard Journal of Law & Gender*, vol. 32, no. 2, pp. 383-430.
- Basky, G. 2021. Health Advocates Want Help Handling Online Harassment. *CMAJ*, vol. 193, no. 8, <https://doi.org/10.1503/cmaj.1095921>.
- Bekelman, J.E., and C. P. Gross. 2003. Scope and Impact of Financial Conflicts of Interest in Biomedical Research: A Systematic Review. *JAMA*, vol. 289, no. 4, pp. 454-65. doi:10.1001/jama.289.4.454
- Bernstein, J. 2021. Outspoken Health Experts Say Racist Social Media Attacks Have Taken a Toll. CBC. <https://www.cbc.ca/news/health/doctors-targeted-racist-trolls-social-media-1.6102438>
- Bero, L. 2017. Addressing Bias and Conflict of Interest Among Biomedical Researchers. *JAMA*, vol. 317, no. 17, pp. 1723-24. doi:10.1001/jama.2017.3854
- Bero, L.A. and Q. Grundy. 2016. Why Having a (Nonfinancial) Interest is Not a Conflict of Interest. *PLOS Biology*, vol. 14, no. 12: e2001221. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.2001221>
- Bill C-3. 2021. An Act to amend the Criminal Code and the Canada Labour Code. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/44-1/bill/C-3/first-reading>
- Brennan, J., F. Deer, R. Trilokekar, L. Findlay, K. Foster, G. Laforest, L. Wheelahan, and J.M. Wright. 2021. *Investing in a Better Future: Higher Education and Post-COVID Canada*. Ottawa: Royal Society of Canada.
- Bubela, T., T. Caulfield, J. Kimmelman, and V. Ravitsky. 2020. *Let's Do Better: Public Representations of COVID-19 Science*. Ottawa: Royal Society of Canada. <https://rsc-src.ca/en/research-and-reports/covid-19-policy-briefing/representations-science/let%E2%80%99s-do-better-public>
- Burlock, A. and T. Hudon. 2018. Women and Men Who Experienced Cyberstalking in Canada. Ottawa: Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54973-eng.htm>
- Calasanti, A., and B. Gerrits. 2021. "You're not my nanny!" Responses to racialized women leaders during COVID-19. *Politics, Groups, and Identities*, in press. <https://doi.org/10.1080/21565503.2021.1942084>
- Canadaland. 2021. Canadian media stands united in support of all journalists against online hate, threats, and harassment. <https://www.canadaland.com/statement-in-support-of-journalists-against-online-hate/>
- Canadian Association of Journalists. 2020. CAJ Condemns Attacks on Journalists in Quebec. <https://www.newswire.ca/news-releases/caj-condemns-attacks-on-journalists-in-quebec-807207251.html>
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC). 2021. Doctor Says He Lost Position at Toronto-Area Hospital Network for Criticizing Ontario Government. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/brooks-fallis-william-osler-health-pandemic-1.5890439>
- Canadian Institutes of Health Research (CIHR). 2020. Knowledge Translation: Definition. <https://cihr-irsc.gc.ca/e/29529.html>
- Canadian Medical Association (CMA). 2018. CMA Code of Ethics and Professionalism. <https://policybase.cma.ca/documents/PolicyPDF/PD19-03.pdf>
- Canadian Medical Association (CMA). 2021. CMA says it's time for action: Federal government and online platforms need to act now to stop attacks on health workers. <https://www.newswire.ca/news-releases/cma-says-it-s-time-for-action-federal-government-and-online-platforms-need-to-act-now-to-stop-attacks-on-health-workers-844136883.html>
- Ceccarelli, L. 2011. Manufactured Scientific Controversy: Science, Rhetoric, and Public Debate. *Rhetoric & Public Affairs*, vol. 14, no. 2, pp. 195-228. doi:10.1353/rap.2010.0222
- Chiose, S. 2015. Police Find No Credible Threat after University of Toronto Investigation. *Globe and Mail* <https://www.theglobeandmail.com/news/toronto/university-of-toronto-on-alert-after-anonymous-threat-to-shoot-women/article26327282/>
- The Conversation. 2021. About The Conversation. <https://theconversation.com/ca/who-we-are>

- Cornwell, S. 2015. Students Push Back Against Online Threats at U of T. *Dialog* <http://dialognews.ca/2015/09/12/students-push-back-against-online-threats-at-u-of-t/>
- “Cross-Regional Statement on ‘Infodemic’ in the Context of COVID-19.” [https://onu.delegfrance.org/IMG/pdf/cross-regional\\_statement\\_on\\_infodemic\\_final\\_with\\_all\\_endorsements.pdf](https://onu.delegfrance.org/IMG/pdf/cross-regional_statement_on_infodemic_final_with_all_endorsements.pdf)
- Daro, I. N. 2015. Someone Made Violent Anti-Feminist Threats Against University Of Toronto Students. *Buzzfeed*. <https://www.buzzfeed.com/ishmaeldaro/the-university-of-toronto-increased-security-after-violent-a>
- Dart Center for Journalism and Trauma. 2021. Online Abuse: A Self-Defense Guide. <https://dartcenter.org/resources/online-abuse-self-defence-guide>
- de Graffenreid, E. 2018. The Russians (and Other Online Outlaws) Are Coming. *Inside Higher Ed*. <https://www.insidehighered.com/views/2018/02/21/dealing-social-media-trolls-and-other-online-outlaws-opinion>
- Dobson, R. 2003. Media misled the public over the MMR vaccine, study says. *BMJ* 326(7399): 1107. doi: 10.1136/bmj.326.7399.1107-a
- EIGE (European Institute for Gender Equality). 2017. *Cyberviolence Against Women and Girls*. Vilnius, Lithuania. doi:10.2839/876816
- Ferber, A.L. 2018. “Are You Willing to Die for This Work?” Public Targeted Online Harassment in Higher Education (SWS Presidential Address). *Gender & Society*, vol. 32, no. 3, pp. 301-20.
- Franklin, M. 2021. Member of Alberta Premier’s Staff Questions Calgary Doctor’s Political Motives as Others Rally to his Defence. CTV News. <https://calgary.ctvnews.ca/member-of-alberta-premier-s-staff-questions-calgary-doctor-s-political-motives-as-others-rally-to-his-defence-1.5539300>
- Gallagher, J.R. The Economy of Online Comments, in *Humans at Work in the Digital Age: Forms of Digital Textual Labour*, edited by S. Ross and A. Pilsch, Routledge, pp. 172-84.
- Gelms, B. 2021. Social Media Research and the Methodological Problem of Harassment: Foregrounding Researcher Safety. *Computers and Composition*, vol. 59. <https://doi.org/10.1016/j.compcom.2021.102626>
- Gessen, M. 2021. Did a University of Toronto Donor Block the Hiring of a Scholar for her Writing on Palestine? *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/news/our-columnists/did-a-university-of-toronto-donor-block-the-hiring-of-a-scholar-for-her-writing-on-palestine>
- Gosse, C., G. Veletsianos, J. Hodson, S. Houlden, T. A. Dousay, P. R. Lowenthal and N. Hall. 2021. The Hidden Costs of Connectivity: Nature and Effects of Scholars’ Online Harassment. *Learning, Media and Technology*, vol. 46, no. 3, pp. 264-280. DOI: 10.1080/17439884.2021.1878218
- Grimes, D.R., L.J. Brennan and R. O’Connor. 2020. Establishing a taxonomy of potential hazards associated with communicating medical science in the age of disinformation. *BMJ Open*, vol. 10, pp. 1-11. doi:10.1136/bmjopen-2019-035626
- Hango, D. 2021. Harassment and discrimination among faculty and researchers in Canada’s postsecondary institutions. Ottawa: Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/75-006-x/2021001/article/00006-eng.pdf?st=xKJuBkBr>
- Hart, M., J. Davey, E. Maharasingham-Shah, C. O’Connor, and A. Gallagher. 2021. *An Online Environmental Scan of Right-Wing Extremism in Canada*. London: Institute for Strategic Dialogue. <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2021/07/ISDs-An-Online-Environmental-Scan-of-Right-wing-Extremism-in-Canada.pdf>
- Illinois, University of. Trolling Attacks on Scholars—Executive Officer Action. <https://provost.illinois.edu/faculty-affairs/faculty-resources/trolling-attacks-on-scholars-executive-officer-action/>
- . Trolling Attacks on Scholars—Faculty Action. <https://provost.illinois.edu/faculty-affairs/faculty-resources/trolling-attacks-on-scholars-executive-officer-action/>
- Informed Opinions. 2021. Toxic Hush Action Kit. <https://www.informedopinionstoxichushkit.org/>
- Jeffrey, A., and N. Yousif. 2019. Why experts say Kenney’s critique of a Calgary professor is a strike against academic freedom. *The Toronto Star*. <https://www.thestar.com/calgary/2019/11/26/jason-kenney-criticism-melanee-thomas-academic-freedom.html>
- Ketchum, A. 2020. Report on the State of Resources Provided to Support Scholars Against Harassment, Trolling, and Doxing While Doing Public Media Work and How University Media Relations Offices/Newsrooms Can Provide Better Support. <https://drive.google.com/file/d/1yUCdGkH8qoY0nrCqY75T7XrsUj6nngOM/view>
- Kirkey, S. 2021. Why NACI Went Dark: Canada’s Expert Panel on Vaccines Stops COVID Briefings, Interviews. <https://nationalpost.com/news/canada/national-advisory-committee-on-immunization>
- Makri, A. 2021. “I had to be with bodyguards with guns”—Attacks on Scientists During the Pandemic. *Nature Medicine*, vol. 27, pp. 564-67.
- Marwick, A., L. Blackwell and K. Lo. 2016. *Best Practices for Conducting Risky Research and Protecting Yourself from Online Harassment* (Data & Society Guide). New York: Data & Society. [https://datasociety.net/pubs/res/Best\\_Practices\\_for\\_Conducting\\_Risky\\_Research-Oct-2016.pdf](https://datasociety.net/pubs/res/Best_Practices_for_Conducting_Risky_Research-Oct-2016.pdf)
- Massanari, A. L. 2018. Rethinking Research Ethics, Power, and the Risk of Visibility in the Era of the “Alt-Right” Gaze. *Social Media + Society*, vol. 4, no. 2, pp. 1-9. <https://doi.org/10.1177/2056305118768302>

- McCartney, K.D., and G. Gray. 2018. Big Oil U: Canadian Media Coverage of Corporate Obstructionism and Institutional Corruption at the University of Calgary. *Canadian Journal of Sociology*, vol. 43, no. 4, pp. 299-324. <https://www.jstor.org/stable/26573403>
- McCoy, M. S., and E. J. Emanuel. 2017. Why There Are No "Potential" Conflicts of Interest. *JAMA*, vol. 317, no. 17, pp. 1721-22. doi:10.1001/jama.2017.2308
- Miller, A. 2021. A Canadian COVID-19 Study that Turned Out to Be Wrong has Spread like Wildfire Among Anti-vaxxers. CBC. <https://www.cbc.ca/news/health/covid-19-vaccine-study-error-anti-vaxxers-1.6188806>
- McQuaig, L. 2021. University of Toronto Hiring Fiasco Shows Reliance on Donors Limits University's Role in Challenging "Cherished Beliefs." *Toronto Star*. <https://www.thestar.com/opinion/contributors/2021/07/01/university-of-toronto-hiring-fiasco-shows-reliance-on-donors-limits-universitys-role-in-challenging-cherished-beliefs.html>
- Motta, M. and D. Stecula. 2021. Quantifying the Effect of Wakefield et al. (1998) on Skepticism about MMR Vaccine Safety in the U.S. *PLoS ONE*, vol. 16, no. 8: e0256395. <https://doi.org/10.1371/journal>.
- National Post. 2015. Gender Studies Class at the University of Toronto Cancelled over Online Threats Targeting Women. *National Post*. <https://nationalpost.com/news/canada/gender-studies-class-at-the-university-of-toronto-cancelled-over-online-threats-targeting-women>
- National Post. 2021. Deputy PM Defends COVID Expert Criticized by Ford's Office for 'Concerning' Ties to Teachers' Union. *National Post*. 27 January. <https://nationalpost.com/news/canada/doctors-rally-behind-doug-fords-attempt-to-smear-covid-expert-paid-by-the-teachers-union>
- Nazar, S., and T. Pieters. 2021. *Plandemic* Revisited: A Product of Planned Disinformation Amplifying the COVID-19 "Infodemic." *Frontiers in Public Health*. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2021.649930>
- Nogrady, B. 2021. "I Hope You Die": How the COVID Pandemic Unleashed Attacks on Scientists. *Nature* <https://www.nature.com/articles/d41586-021-02741-x>
- O'Dette, A. 2021. The Threats to Canada's Public Health Officials Are Unacceptable. Ontario Medical Association. <https://www.oma.org/newsroom/news/2021/apr/the-threats-to-canadas-public-health-officials-are-unacceptable/>
- Open Source Communications Analytics Research (OSCAR). 2021. How a Kremlin-Linked Influence Operation is Systematically Manipulating Western Media to Construct and Communicate Disinformation: Detection Report. [https://www.cardiff.ac.uk/\\_data/assets/pdf\\_file/0007/2551849/final-report.pdf](https://www.cardiff.ac.uk/_data/assets/pdf_file/0007/2551849/final-report.pdf)
- Owen, B. 2020. Canada Not Immune to QAnon as Pandemic Fuels Conspiracy Theories, Experts Say. CTV News. <https://www.ctvnews.ca/sci-tech/canada-not-immune-to-qanon-as-pandemic-fuels-conspiracy-theories-experts-say-1.5226762>
- Pennsylvania State University. 2020. Social Media Support and Resources for Penn State Faculty. [https://sites.psu.edu/academicaffairs/files/2020/09/Social-Media-Support-and-Resources-for-Penn-State-Faculty\\_09-17-20.pdf](https://sites.psu.edu/academicaffairs/files/2020/09/Social-Media-Support-and-Resources-for-Penn-State-Faculty_09-17-20.pdf)
- Petterson, L., and L. Beaumont. 2021. 5 Australian COVID Experts on Receiving Abuse and Trolling Amid the Pandemic. <https://theconversation.com/5-australian-covid-experts-on-receiving-abuse-and-trolling-amid-the-pandemic-169825>
- Prier, J. 2017. Commanding the Trend: Social Media as Information Warfare. *Strategic Studies Quarterly*, vol. 11, no. 4, pp. 50-85.
- Prystupa, M. 2015. Racist Twitter Attacks on U of T Professor by Alberta Oil Activists Spark Complaint. *National Observer* <https://www.nationalobserver.com/2015/06/16/news/oil-propagandists-stir-racism-in-tim-hortons-enbridge-ad-battle>
- Ryan, C.D., A. J. Schaul, R. Butner, and J. T. Swarthout. 2020. Monetizing Disinformation in the Attention Economy: The Case of Genetically Modified Organisms (GMOs). *European Management Journal*, vol. 38, no. 1, pp. 7-18. <https://doi.org/10.1016/j.emj.2019.11.002>.
- SARS Commission. 2006. *Spring of Fear: Final Report of the SARS Commission*. Vol. 2. [http://www.archives.gov.on.ca/en/e\\_records/sars/report/v2.html](http://www.archives.gov.on.ca/en/e_records/sars/report/v2.html)
- Savoie, D. 2013. *Whatever Happened to the Music Teacher: How government decides and why*. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Science Media Centre. 2013. Advice for Researchers Experiencing Harassment. <https://www.sciencemediacentre.org/wp-content/uploads/2019/10/Advice-for-Researchers-Experiencing-Harrasment-2019.pdf>
- Shaw, S.M. 2020. When I was Trolled, My Institution Got It Right. *Inside Higher Ed*, 8 December. <https://www.insidehighered.com/advice/2020/12/08/advice-how-support-professors-whove-been-trolled-opinion>
- Sobieraj, S. 2020. *Credible Threat: Attacks Against Women Online and the Future of Democracy*. Oxford University Press.
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC). 2019. Guidelines for Effective Knowledge Mobilization. [https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/knowledge\\_mobilisation-mobilisation\\_des\\_connaissances-eng.aspx](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/knowledge_mobilisation-mobilisation_des_connaissances-eng.aspx)
- Statistics Canada. 2021. Study: Harassment and Discrimination Among Faculty and Researchers in Canada's Postsecondary Institutions. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210716/dq210716c-eng.htm>
- Tri-Agency. 2012. **ARCHIVED** – Tri-Council Policy Statement: Integrity in Research and Scholarship. [https://www.nserc-crsng.gc.ca/nsarc-crsng/policies-politiques/tpsintegrity-picintegritie\\_eng.asp](https://www.nserc-crsng.gc.ca/nsarc-crsng/policies-politiques/tpsintegrity-picintegritie_eng.asp)

Tri-Agency. 2016. Tri-Agency Open Access Policy on Publications. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/eng/h\\_F6765465.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/063.nsf/eng/h_F6765465.html)

Twitter post. 2021. <https://twitter.com/DFisman/status/1419107037993218050?s=20>

United Nations. 2021. "Verified." <https://shareverified.com/> .

Veletsianos, G., S. Houlden, J. Hodson, and C. Gosse. 2018. Women Scholars Experiences with Online Harassment and Abuse: Self-Protection, Resistance, Acceptance, and Self-Blame. *New Media and Society*, vol 20, no. 12, pp. 4689-708. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1461444818781324>

World Health Organization (WHO). 2021. Mythbusters. <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/myth-busters#misinformation>

Women's Media Centre. (n.d.) Online Abuse 101. <https://www.womensmediacenter.com/speech-project/online-abuse-101>

Wright, J. M. 2014. "Open Access and the Public Purse." *Academic Matters* <https://academicmatters.ca/open-access-and-the-public-purse/> .



RSC SRC

**The Royal Society of Canada**

282 Somerset Street West  
Ottawa, Ontario K2P 0J6

[www.rsc-src.ca](http://www.rsc-src.ca)  
613-991-6990

**La Société royale du Canada**

282, rue Somerset ouest  
Ottawa (Ontario) K2P 0J6

[www.rsc-src.ca](http://www.rsc-src.ca)  
613-991-6990